

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE



NEUILLY-SUR-SEINE

Mairie de Neuilly-sur-Seine
Conseil municipal du 19 décembre 2019

Étaient présents :

M. FROMANTIN

Mme FOURCADE

Mme ETZENBACH-HUGUENIN

M. PIRSON

Mme HENROTIN-LE FLOC'H

M. LEGMANN

Mme SFEDJ

Mme d'ORSAY

M. LARMURIER

Mme KLEIN

Mme GELLÉ

M. LE STANG

M. ALARDET

M. WARNOD

M. GAUTRAT

Mme DESCHEEMAEKER

M. JUSTON

Mme LÉBOULANGER

Mme MONIN

Mme BARRE *(jusqu'à son départ en cours de séance)*

M. DUPONT

Mme BUCHETTE-PUYPEROUX

Mme de FOUGEROUX

M. GOURLEZ de la MOTTE

Mme BERTRAND

M. SCHINDLER

M. CHEYMOL

M. KARSENTY *(jusqu'à son départ en cours de séance)*

M. DUMONT

Mme MICHELANGELI

M. de FOUCAULT

Mme ATIEH

Conseil municipal de la Ville de Neuilly-sur-Seine

19 décembre 2019

Mme QUINTIN

M. de ROQUETTE-BUISSON

M. BESSE

M. LEPIDI

Mme MAURIN FOURNIER

M. TEULLÉ

M. KELLER

Mme BRANNENS

M. DODEMAN

M. GARRETA (*jusqu'à son départ en cours de séance*)

Mme ZOUMMEROFF

Étaient excusés représentés :

M. VINENT-GARRO

représenté par M. LE STANG

Mme SOUPLET

représentée par Mme HENROTIN-LE FLOC'H

M. GIRY-DELOISON

représenté par Mme BERTRAND

Mme BENEZIT

représentée par M. FROMANTIN

Mme AUFFRET-MULLER

représentée par Mme GELLÉ

Mme SAUVAN

représentée par M. KELLER

M. GARRETA

représenté par M. ALARDET (*à compter de son départ*)

Étaient excusés non représentés :

Mme BARRE (*à compter de son départ*)

M. KARSENTY (*à compter de son départ*)

Secrétaire :

M. BESSE

Sommaire

I. Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 20 novembre 2019	5
II. Décisions municipales.....	5
III. Délibérations.....	5
Première partie.....	5
1. Budget Ville – Exercice 2020 – Vote du budget primitif.....	5
2. Budget annexe Cinéma – Exercice 2020 – Vote du budget primitif.....	8
3. Budget annexe CLIC – Exercice 2020 – Vote du budget primitif	8
4. Budget annexe Spectacle vivant et Arts visuels – Exercice 2020 – Vote du budget primitif	9
5. Budget annexe Logements sociaux – Exercice 2020 – Vote du budget primitif	9
6. Budget annexe Restaurant municipal – Exercice 2020 – Vote du budget primitif	9
7. Budget annexe Gestion du patrimoine privé – Exercice 2020 – Vote du budget primitif	9
8. Budget Ville – Exercice 2020 – Vote des taux des impôts directs locaux et du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères	17
9. Rapport annuel des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'administration de la SEMINE pour l'année 2018	18
10. Rapport annuel 2019 de la Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées..	22
Deuxième partie.....	27
Questions diverses.....	36

(La séance est ouverte à 18 heures 58 sous la présidence de M. FROMANTIN.)

M. LE MAIRE.- Très bien. Je vous propose de démarrer notre Conseil et de lancer l'appel.

(Il est procédé à l'appel.)

M. LE MAIRE.- Très bien. Merci pour cet appel.

I. Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 20 novembre 2019

II. Décisions municipales

M. LE MAIRE.- Vous avez donc le procès-verbal de la dernière séance à disposition pour l'adoption, et je vous propose de passer aux décisions et de poser vos questions sur les décisions. Y a-t-il des questions sur les décisions ? *(Non.)* Bon.

III. Délibérations

Première partie

M. LE MAIRE.- Alors, nous allons passer directement à la première partie de notre Conseil, et notamment au budget 2020. C'est Nathalie ETZENBACH qui va démarrer sur le budget, sachant qu'on a un Conseil très budgétaire, puisque donc on va avoir le budget, les différents budgets annexes. On va peut-être d'ailleurs dérouler budget - budgets annexes d'un seul coup et on ouvrira le débat ensuite sur les deux éléments. On a ensuite le vote des taux et deux retours, celui du Conseil d'administration de la SEMINE et le rapport sur l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap. Voilà.

On démarre avec le budget.

1. Budget Ville – Exercice 2020 – Vote du budget primitif

Mme ETZENBACH-HUGUENIN.- Merci Monsieur le Maire. Effectivement, on va vous présenter les propositions de budget primitif pour la Ville et pour les budgets annexes, qui fait suite au débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu au mois de novembre. Suite à ce débat d'orientation budgétaire, ce budget primitif intègre plusieurs éléments. Le premier, c'est la bonne santé financière de la Ville, malgré les contraintes fortes subies au cours de ces dernières années, avec notamment, vous le savez, la hausse des prélèvements au titre de la péréquation et la baisse continue des dotations publiques. Le deuxième élément, c'est la deuxième phase de la réforme fiscale de la taxe d'habitation, que nous avons également évoquée en débat d'orientation budgétaire. Également la politique rigoureuse de gestion de nos dépenses, dans la continuité de notre politique budgétaire, et la poursuite bien sûr des grands travaux d'investissement structurants pour la Ville.

Je vais commencer par la situation financière de la Ville. Vous la connaissez. Elle est saine, gérée de manière à dégager de façon récurrente un bon niveau d'autofinancement, grâce notamment à une grande maîtrise des dépenses, c'est ce que d'ailleurs souligne la Direction départementale des finances publiques dans son rapport. C'est également ce que met

en avant Moody's, l'agence de notation qui a renouvelé son opinion positive sur la Ville fin novembre 2019, notation à AA3, avec une perspective positive. Moody's d'ailleurs met en avant la discipline budgétaire de la Ville et la maîtrise de l'endettement, et ceci – elle le souligne – malgré la contribution de la Ville au titre de la péréquation et la perte de dynamique de ses recettes fiscales du fait de la création de la Métropole du Grand Paris et des transferts de compétences associées.

Cette bonne performance opérationnelle et ces bonnes pratiques de gestion, comme le souligne Moody's, se reflètent dans le niveau des dépenses de fonctionnement par habitant de la ville, malgré une offre de services attractive, qui s'élève à moins de 1 500 euros par habitant, alors que dans les villes du périmètre, il atteint en moyenne 2 000 euros par habitant, voire dans certains cas jusqu'à 4 000 euros par habitant. Cette gestion rigoureuse de nos dépenses nous a permis de poursuivre une politique fiscale qui se concrétise et qui se caractérise par sa modération, avec des taux que nous avons maintenus au plus bas des taux du département. Certes, les valeurs locatives de la ville sont plus élevées. Vous le savez, c'est lié à l'attractivité économique et résidentielle de la ville. Mais ce niveau est compensé par la faiblesse des taux que nous avons maintenue, et par une politique d'abattement volontariste.

Le projet de loi de finances amorce la deuxième phase de la réforme de la taxe d'habitation. La première phase a permis à 80 % des foyers fiscaux français de ne plus payer de taxe d'habitation sur leur résidence principale en 2020. Et selon les dernières simulations du ministère des Finances, cela concernera 22 % des Neuilléens en 2020. Pour les 78 % restants, le PLF prévoit une suppression progressive de la taxe d'habitation d'ici 2023, avec un premier palier en 2021 de 30 %, puis de 65 % en 2022. La Ville sera compensée par l'État mais, les taux étant gelés, la Ville va continuer à perdre de la dynamique fiscale. Pour mémoire, le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales s'élève à 32,7 millions d'euros pour Neuilly.

Je vais aller maintenant dans le détail et je vais commencer par la section de fonctionnement, donc au budget primitif 2020. Comme débattu et en ligne avec ce que nous avons évoqué en débat d'orientation budgétaire, notre objectif est de continuer à contenir l'augmentation des dépenses de fonctionnement réelles en dessous de 1,2 %, conformément au contrat-cadre signé avec l'État. Cette augmentation, je vous le rappelle, doit intégrer non seulement les hausses indicelles mais également les nouveaux services.

Notre proposition budgétaire est donc d'atteindre un niveau de dépenses réelles de fonctionnement quasi stable à 81,8 millions d'euros, soit une légère augmentation de 0,2 %, et ceci tout en intégrant l'inflation prévisionnelle qui est évaluée en 2020 à 1,4 %, les charges additionnelles liées à l'indice GVT, élevées à 450 000 euros, de nouveaux recrutements pour renforcer notamment les services de la police municipale et dans le cadre de l'ouverture de nouveaux services, notamment l'espace sportif Saint-James. Et comme vous le savez, l'État a étendu en 2019 la taxe sur les bureaux aux surfaces de parking, ce qui impacte notre budget primitif 2020 pour 130 000 euros pour ce qui concerne le budget de la Ville, et 30 000 euros pour le budget Gestion du patrimoine privé, montant qui n'était pas intégré au BP 2019, puisque pas annoncé au moment de la présentation de ce budget.

Dans le détail, les charges de gestion sont proposées en baisse de 600 000 euros, avec une gestion rigoureuse et dynamique notamment sur les fluides et l'énergie, la revue des charges d'entretien et de nos contrats de maintenance. Les subventions d'équilibre seront en baisse, notamment du fait du versement d'une subvention départementale directement au budget Spectacle vivant et Arts visuels au titre de la participation du Département aux activités culturelles de la Ville. Vous le voyez d'ailleurs dans le graphe dans la délibération, la Ville a maintenu un effort constant sur les subventions versées à ces budgets annexes.

Cette baisse des charges de gestion se fait malgré la hausse de l'intégration de nouvelles dépenses, la hausse des assurances dommage construction contractées dans le cadre de nos grands travaux, notamment le projet du 167, avenue Charles de Gaulle pour un montant de 120 000 euros, la hausse des frais d'acte liés à la multiplication des contentieux en matière d'urbanisme pour 90 000 euros, et l'extension de la taxe sur les bureaux que je mentionnais tout à l'heure, pour un montant de 130 000 euros donc en 2020 sur le budget Ville.

Le soutien au monde associatif reste soutenu, avec 1,5 million d'euros de subventions versées. La participation versée aux établissements scolaires privés augmente de 40 000 euros du fait de l'augmentation du nombre d'élèves scolarisés. La subvention au CCAS augmente légèrement, à 1 million d'euros, pour intensifier nos actions pour lutter d'une part contre l'isolement et d'autre part pour accompagner les seniors vers l'autonomie numérique.

Cette baisse des charges de gestion nous permet de compenser une hausse des charges de personnel, qui passent de 53,4 millions d'euros à 54,3 millions d'euros, du fait de l'impact de l'indice GVT que je mentionnais également tout à l'heure, pour 450 000 euros, l'organisation des élections municipales pour 71 000 euros, le renforcement des équipes d'entretien et de gardiennage pour les équipements de la Ville dont les travaux vont s'achever en 2020, c'est-à-dire l'école Michelis, le complexe sportif, les « Allées de Neuilly », pour un montant total de 245 000 euros, et des recrutements de sept postes supplémentaires au sein de la police municipale, pour finaliser l'organisation de la brigade de nuit, pour un montant de 185 000 euros. À noter que nous maintenons malgré cela les effectifs de la Ville quasi stables, avec un objectif de 1 243 postes.

Pour ce qui concerne les prélèvements sur nos recettes, ils sont à nouveau en hausse en 2020, une hausse de 3,4 millions d'euros, sur un total de 58,9 millions d'euros. Le FNGIR reste stable. Le FSRIF augmente de 200 000 euros, à 9,5 millions d'euros. Le FPIC reste stable à 1,3 million d'euros. Le reversement de la fiscalité de la TEOM au territoire reste stable, à 4,2 millions d'euros. Nous reverserons 1,8 million d'euros de nos recettes de stationnement à la Région et au STIF en 2020, un montant équivalent à 2019. Et nous paierons en 2020 3,1 millions d'euros de pénalité au titre de la loi SRU, les opérations de logements sociaux étant de plus en plus difficiles à monter, du fait du manque de disponibilités foncières. L'opération du 167, avenue Charles de Gaulle permettra, dans les prochaines années, de diminuer ces pénalités.

Ainsi, l'autofinancement proposé au BP 2020 se monte à 10,9 millions d'euros, soit un niveau extrêmement solide.

Pour ce qui est des recettes de fonctionnement, elles sont proposées en hausse de 1,2 million d'euros et ceci malgré la baisse de 700 000 euros de la dotation globale de fonctionnement. Je vous rappelle que nous avons perdu, au cours des 8 dernières années, 10 millions d'euros de dotation de l'État. Nous toucherons 500 000 euros en 2020 et ce sera la dernière année puisque, à partir de 2021, nous ne toucherons plus de dotation globale de fonctionnement.

Pour ce qui concerne la taxe additionnelle aux droits de mutation, la dynamique enregistrée nous permet de relever notre inscription budgétaire à 14 millions d'euros, alors qu'elle était de 12 millions d'euros au budget primitif 2019. Les encaissements liés au forfait post-stationnement vont passer de 2 à 2,5 millions d'euros au budget primitif 2020, compte tenu du niveau d'encaissement observé en 2019. Je vous rappelle qu'on a passé à ce titre une décision modificative il y a quelques semaines. Les contributions directes sont, comme chaque fois que nous construisons notre budget primitif, à iso-fiscalité. Les taux d'imposition sont maintenus, comme évoqué en débat d'orientation budgétaire, ainsi que les bases fiscales.

Je passe maintenant à la section investissement. Les dépenses d'équipement sont stables au BP 2020, à 49,4 millions d'euros. Les principaux investissements vont porter sur la fin de certains de nos grandes opérations d'équipement, la fin de la construction du complexe sportif pour 787 000 euros, la dernière phase de la réhabilitation du groupe scolaire Michelis pour 10,7 millions d'euros. À noter également une opération dans les locaux rue Victor Noir, pour l'installation de vestiaires pour les services de la propreté, pour un montant de 1,5 million d'euros. Bien sûr, nous continuons à maintenir le domaine public et les bâtiments, en continuant nos investissements récurrents sur les équipements sportifs existants à hauteur de 500 000 euros, sur les groupes scolaires de la Ville pour un montant de 600 000 euros, des travaux sur bâtiments pour un montant de 130 000 euros, des travaux pour les espaces verts pour 1,1 million d'euros, la poursuite des travaux pour rénover l'éclairage public pour 700 000 euros, des travaux de voirie pour 1,5 million d'euros, et des acquisitions d'infrastructures, de matériels et logiciels informatiques pour 2,2 millions d'euros.

Et certains de nos grands projets bien sûr se poursuivent : le projet des « Allées de Neuilly » qui suit son cours, avec un investissement pour l'année 2020 évalué à 11 millions d'euros, les travaux du 167, avenue Charles de Gaulle, pour un

montant de 7,4 millions d'euros, et la première phase des travaux du parking avenue Charles de Gaulle, avec une subvention à verser en 2020 de 4,1 millions d'euros.

La Ville continue à rembourser son encours d'emprunt pour 838 000 euros en 2020, un montant d'ailleurs similaire à 2019. Je vous rappelle que l'encours de la dette est à moins de 6 millions d'euros.

Pour ce qui concerne les recettes d'investissement, le fonds de compensation de la TVA augmente à 4 millions du fait de l'augmentation des dépenses d'investissement en 2019. Elles étaient de 2 millions d'euros en 2019. La subvention d'investissement, elles sont estimées à 2,3 millions d'euros, notamment 623 000 euros du Conseil régional d'Île-de-France pour les « Allées de Neuilly », 446 000 euros du Conseil départemental pour la réhabilitation du groupe scolaire Michelis et un total de 1 million d'euros additionnel de divers organismes pour le projet des « Allées de Neuilly ».

En 2020, seront enregistrés 3,2 millions d'euros de recettes d'opération pour compte de tiers. Les travaux du 167, avenue Charles de Gaulle effectués pour le compte d'EFIDIS dans le cadre de la convention de maîtrise d'ouvrage fait en effet l'objet d'appels de fonds en recettes. Ces recettes permettant la réalisation des travaux sont appelées tous les semestres, puis régularisées sur facturation. Au terme des travaux, bien sûr, l'opération doit s'équilibrer d'un point de vue budgétaire. Ainsi, l'emprunt prévisionnel est évalué à 33,1 millions d'euros, contre 34,4 millions d'euros en 2019.

J'enchaîne avec les budgets annexes.

M. LE MAIRE.- Oui.

2. Budget annexe Cinéma – Exercice 2020 – Vote du budget primitif

Mme ETZENBACH-HUGUENIN.- Le budget Cinéma, qui est élaboré comme vous le savez sur la base d'une estimation du nombre d'entrées, évalué pour 2020 à 70 000 entrées, et des recettes issues... Donc cette année en augmentation, du fait notamment de la bonne performance qu'on a pu observer en 2019. La subvention d'équilibre est en baisse, passant de 191 000 euros à 156 000 euros, suite notamment à l'amortissement de la subvention de la CNC pour 21 000 euros. Les dépenses sont également en diminution, ce qui a également contribué à faire baisser la subvention d'équilibre. En investissement, sont inscrits la rénovation de la borne de billettique, pour un montant de 15 300 euros, et l'acquisition de matériel pour 12 500 euros. La subvention du Centre National du Cinéma continue donc à être amortie également à la section d'investissement pour 21 000 euros. Et ces investissements seront financés par l'autofinancement.

3. Budget annexe CLIC – Exercice 2020 – Vote du budget primitif

Mme ETZENBACH-HUGUENIN.- Le budget Espace Solidarité Seniors : pour 2020, le fonctionnement est inscrit à 357 000 euros, pour couvrir les services extérieurs, les dépenses de personnel et les charges de structure. Ces charges sont financées par une subvention du Conseil départemental, pour 100 000 euros, et une subvention d'équilibre de 257 000 euros.

(Sonnerie de téléphone.)

Mme ETZENBACH-HUGUENIN.- Joli accompagnement, merci. On va s'endormir oui. Merci.

4. Budget annexe Spectacle vivant et Arts visuels – Exercice 2020 – Vote du budget primitif

Mme ETZENBACH-HUGUENIN.- Le budget annexe Spectacle vivant et Arts visuels : le budget de fonctionnement est proposé à 3,1 millions d'euros, contre 3 millions d'euros en 2019. Les dépenses incluent, vous le savez, les fluides, les contrats de maintenance, les charges de personnel et les dotations aux amortissements. Pour les recettes, elles intègrent la billetterie, les locations de salles et la subvention du Conseil départemental. Et du fait de l'intégration de cette subvention, la subvention d'équilibre baisse à 1,4 million d'euros.

En investissement, il est prévu de nouveaux aménagements scéniques, du matériel et des vidéoprojecteurs et écrans, le remplacement bien sûr du mobilier usagé, le tout pour un montant de 277 000 euros. Est intégré également des travaux d'entretien et l'acquisition de licences pour 350 000 euros. Et le tout est financé par l'autofinancement prévisionnel et un emprunt prévisionnel.

5. Budget annexe Logements sociaux – Exercice 2020 – Vote du budget primitif

Mme ETZENBACH-HUGUENIN.- Le budget Logements sociaux : le fonctionnement 2020 est proposé à 1,35 million d'euros, contre 1,5 million d'euros en 2019. Il inclut en dépenses les fluides, l'entretien, les contrats de maintenance, les salaires bien sûr des gardiens, les intérêts de la dette et de l'autofinancement. Et en recettes, il intègre les loyers que nous percevons.

En investissement, 418 000 euros sont inscrits pour le remboursement du capital de la dette, des frais d'études et des travaux de rénovation. Et le tout est financé par l'autofinancement.

6. Budget annexe Restaurant municipal – Exercice 2020 – Vote du budget primitif

Mme ETZENBACH-HUGUENIN.- Restaurant municipal : le budget est construit sur des hypothèses de nombre de couverts journaliers et le prix moyen payé par le consommateur. Les dépenses intègrent les fluides, l'énergie, l'alimentation, les charges de personnel et l'autofinancement prévisionnel. Les recettes proviennent des produits des repas, qui augmentent du fait de la hausse de la fréquentation, et une subvention de la Ville de 531 000 euros, en légère baisse par rapport à 2019.

En investissement, 80 000 euros sont inscrits pour l'achat de matériel de cuisine, financés par l'autofinancement et un emprunt prévisionnel.

7. Budget annexe Gestion du patrimoine privé – Exercice 2020 – Vote du budget primitif

Mme ETZENBACH-HUGUENIN.- Le dernier budget annexe, la Gestion du patrimoine privé : les charges de fonctionnement sont estimées pour 2020 à 2,4 millions d'euros, en légère baisse par rapport à 2019. Elles incluent les charges courantes comme les fluides, la maintenance, le nettoyage, les assurances, les charges de personnel et l'autofinancement. Et en recettes, elles intègrent les charges et loyers.

En investissement, 1,3 million d'euros sont inscrits pour de futurs travaux de rénovation, des frais d'études et le remboursement des cautions. Et ces investissements sont financés par les cautions et l'autofinancement. Voilà pour les propositions de budget primitif.

M. LE MAIRE.- Très bien. Merci pour ces éléments. Le dernier budget annexe, il est lié à la récupération par la Ville de la gestion de son patrimoine privé, qui était avant géré par la SEMINE. C'est pour ça qu'est introduit ce nouveau budget annexe.

Qui veut prendre la parole sur le budget ? Oui, Madame BRANNENS.

Mme BRANNENS.- Bonsoir. Je dois dire que, à la lecture de la présentation du texte, présentation du budget, j'ai bien noté qu'on était en période électorale, parce que les trois premières pages du texte font l'apologie de la gestion des dernières années, tant et si bien qu'on pourrait facilement s'imaginer en train de lire un tract de campagne. C'est incroyable.

Comme il est indiqué dans le document, l'ensemble du budget a été élaboré dans la continuité du précédent, c'est-à-dire avec une grande rigueur budgétaire, autrement dit avec une recherche permanente d'économies. Dans la mesure où d'une part il y a de nouveaux services qui sont prévus en 2020, comme l'ouverture du complexe sportif par exemple, qui va générer des besoins nouveaux, et d'autre part l'inflation, même si elle est petite mais qui doit être absorbée, il est facile d'imaginer qu'avec des dépenses réelles de fonctionnement qui n'augmentent que de 0,2, il y aura forcément des dégradations dans les services de la Ville. On constate logiquement, puisqu'il y a peu d'augmentation des frais de fonctionnement, on constate logiquement qu'il y a très peu de créations de poste au global, avec toutefois toujours le même ratio de postes pourvus par rapport aux postes budgétés. Cela correspond grossièrement à un taux de vacance permanent de l'ordre de 5 %, qui est probablement lié à la faible attractivité de certains postes et ce qui génère des forts *turnover* et conduit là encore une fois à une dégradation de la qualité des services rendus aux Neuilléens.

D'autre part, alors que, dans cette enceinte, il y a une plainte permanente sur les diverses ponctions exercées à l'encontre de la Ville, on notera que le FPIC, le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales, est budgété comme vous l'avez dit à hauteur de 1,3 million, c'est-à-dire quasiment la moitié de ce qu'il était en 2012 à sa création. Donc là, il y a une baisse qui n'a pas été... Je n'ai pas vu une note là-dessus.

Concernant la loi SRU, en l'occurrence la loi de Solidarité et de renouvellement urbains, nous avons – il me semble que c'est la première fois – un montant budgété de 3,1 millions, ou j'ai mauvaise mémoire, alors que, jusqu'à présent, les bonifications liées aux créations des logements sociaux compensaient l'amende qui était due. Il est vrai que nous avons vu lors du dernier Conseil et lors du rapport du développement durable qu'il y avait eu 22 logements sociaux supplémentaires créés en 2018 sur les 5 000 manquants. Et là, on a concrètement je dirais l'impact de l'occasion manquée de construire des logements sociaux en plus d'un centre sportif sur les anciens terrains de tennis Saint-James. Pour mémoire, ce terrain avait une surface légèrement, enfin a toujours une surface légèrement supérieure à celle du 167, avenue Charles de Gaulle, où 250 logements vont être construits. Donc on peut imaginer qu'on aurait peut-être pu en construire quelques-uns à cet emplacement. Et de cette façon, avec ces 3 millions que l'on paye parce que l'on n'a rien construit par exemple à cet emplacement, on pourrait quelque part dire que le nouveau complexe sportif coûte en fait 3 millions de plus que ce qu'il a coûté en frais de construction. C'est une façon de raisonner mais, pour moi, c'est logique.

(Brouhaha.)

En ce qui concerne le budget des Logements sociaux, il est toujours surprenant de voir qu'il n'y a pas ou peu, très peu – en l'occurrence, là, il y a 400 000 euros, y compris pour le remboursement de la dette – qui sont budgétés pour l'entretien des logements. Et de ce que j'ai compris, on préfère... Ils sont paraît-il en excellent état, ce qui demande à être validé, partout, et on préfère raser et reconstruire, plutôt que de faire un entretien continu.

En revanche, dans ce qui est le budget de la Gestion du patrimoine privé, là, il y a 1,3 million d'euros budgétés pour les études et les rénovations.

Enfin, et ce n'est pas une surprise, il n'y a toujours pas de budget participatif, bien que cela soit de plus en plus couramment instauré dans les communes alentour. Il semble que la démocratie, qui plus est participative, n'ait pas vraiment droit de cité sur la Ville.

Au global, on se retrouve dans une situation identique à celle du budget, ou quasi identique, à celle du budget primitif 2019 : pas de budget participatif et une diminution prévisible des services. Je voterai donc contre ce budget.

M. LE MAIRE.- Très bien. Merci. Madame MAURIN FOURNIER.

Mme MAURIN FOURNIER.- Oui, Monsieur le Maire. Votre recherche des bonnes notes des agences de notation vous amène à poursuivre une taxation excessive des Neuilléens, pour des dépenses qui ne correspondent pas aux besoins de nos habitants. Pire pour certains des projets, dont la RN 13, des projets personnels...

(Intervention dans la salle.)

Mme MAURIN FOURNIER.- Pardon ? Personnels. Pour expliquer votre bonne gestion, vous nous présentez un tableau qui en fait n'a aucun sens. Il s'agit, en page 2, des charges de fonctionnement comparées pour des villes qui ne font pas partie de la même strate. Donc vous avez voulu répondre à mon intervention du DOB. Je vous rappelle que Puteaux a moins de 50 000 habitants. Boulogne en a plus de 100 000. Courbevoie a 50 % de plus d'habitants que Neuilly et Levallois a une structure de dette qui rend la comparaison tout à fait absurde. Par ailleurs, vous faites une moyenne de ces mêmes villes qui ne peuvent pas être comparées, ce qui est un non-sens. Enfin, vous comparez hors prélèvement, ce qui ne donne pas non plus la réalité comptable. La réalité, c'est la ligne publiée en première page dans votre budget primitif, c'est-à-dire Neuilly a 2 222 euros par habitant, et la moyenne de la strate est bien à 1 349 euros par habitant.

Sur les bases et sur les taux, nous avons le même problème de comparaison de villes qui ne sont absolument pas comparables. La réalité, c'est que la taxe d'habitation de Neuilly est à hauteur de 645 euros par habitant, alors que la moyenne de la strate est de 307 euros par habitant. Donc la présentation qui nous est faite est malheureusement, par rapport à ce budget, tout à fait tronquée. Et je le regrette parce que je pense que ça ne permet pas la clarté des débats.

Si l'on prend d'ailleurs les résultats 2018, on avait un excédent de fonctionnement de 34 millions, ce qui met de manière précise l'inutilité de la trop forte pression fiscale que vous imposez aux Neuilléens. Car même si on effectue le transfert, si nous l'avons fait, des 20 millions en section d'investissement, il reste plus de 14 millions et le résultat d'ensemble en 2018. Nous pouvions donc, depuis des années, et dans le budget 2019 encore, diminuer les taux et donc la pression fiscale. Donc l'éternelle question qui est de parler des taux qui ne bougent pas et, même si vous avez voulu parler des bases cette fois-ci, eh bien nous sommes très loin du compte, puisque la réalité est toute autre. Nous sommes toujours la ville qui payons le plus.

Dans le budget 2020, n'ayant pas les comptes administratifs 2019, vous comparez les BP à BP, ce qui de nouveau nous donne des comptes à peu près, à 10 millions près, pour lesquels vous prévoyez donc un emprunt qui ne sera cette fois-ci encore une fois pas utilisé. Ce qui fait qu'on vote toujours un budget avec des prévisions d'emprunt dont on n'a pas besoin. Alors, c'est bien en termes de réalité d'autofinancement, mais ça nous pose des éléments dommageables, en particulier en ce qui concerne ensuite la poursuite de la pression fiscale. En fait, vous poursuivez cette logique qui n'est pas à la hauteur des ambitions et que nous devrions avoir pour la ville, en maintenant cette opacité sur tout et même sur des chiffres qu'en fait nous avons déjà. En effet, dans le détail, sur les charges de gestion – donc c'est en page 7 –, vous nous indiquez que les subventions d'équilibre donc vont être diminuées. En fait, il y a une participation du Département, mais cette participation du Département, en fait, elle est fléchée absolument sur le budget Spectacle vivant, donc elle est supérieure pour le Spectacle vivant mais donc elle doit être j'imagine inférieure sur d'autres éléments. Donc c'est simplement une façon de passer un budget d'une dépense à une autre.

En ce qui concerne la masse salariale, vous parlez d'ores et déjà pour les espaces verts des « Allées de Neuilly » dès 2020. Alors je sais que le chantier avance très vite, même la nuit – je pense qu'on aura pas mal d'heures supplémentaires à payer –, mais on a sept postes qui sont estimés. On a sept postes qui sont estimés pour l'ensemble donc école Michelis, complexe sportif. Et j'aurais aimé savoir combien il y en avait donc pour les espaces verts des « Allées de Neuilly », qui me semble-t-il, dans les frais de fonctionnement, n'ont pas été dans le projet budgétés.

En recettes, pour justifier donc le montant des 14 millions de recettes pour la taxe additionnelle, vous faites référence au budget primitif 2019, alors que nous savons d'ores et déjà que nous sommes à 17 millions, me semble-t-il. C'est ce que vous nous aviez dit. Donc en fait c'est un peu dommage que nous n'intégrions pas d'ores et déjà cet élément supplémentaire.

Sur les contributions directes et je reviens donc à mon propos de départ, vous dites « attendre le montant des bases courant 2020 ». En réalité, nous les connaissons puisqu'il n'y a pas de changement significatif à attendre, ni en termes de nombre d'habitants – il me semble qu'il n'y a pas de tour construite qui nous permette d'avoir un certain nombre de centaines de familles en plus –, ni en termes de modification substantielle de la richesse de la population. Donc les bases, nous les connaissons, puisqu'elles ont été définies. C'est 0,9 % en ce qui concerne la taxe d'habitation en résidence principale et c'est 1,20 % en taxe d'habitation pour les résidences secondaires et pour la taxe foncière. Ce qui fait que, si on voulait avoir un raisonnement plus précis en ce qui concerne le budget, on pourrait déjà intégrer l'évolution de ces bases, peu ou prou, en tout cas assez proche de ces éléments que nous avons déjà, qui ont été déterminés. Et c'est dommage que nous ayons ce budget qui est construit en soulignant que nous avons des hypothèses inconnues, ce qui n'est pas du tout vrai. Donc ça fausse complètement les chiffres que vous nous donnez.

Dire donc que vous maintenez une pression fiscale modérée est tout à fait erroné, puisqu'avec la modification des bases que je viens de citer, nous allons nous maintenir à des montants de prélèvement par habitant à peu près 2 fois plus que la moyenne de la strate, c'est-à-dire par rapport à des villes qui nous correspondent et qui ne sont pas celles que vous nous avez données. En investissement, je pense qu'il y a une petite erreur en page 17. J'imagine que vous voulez parler de 2020 et non de 2019, pour les 11 millions prévus pour les « Allées de Neuilly ».

J'avais une question concernant le parking. Les 4,67 millions, je voulais savoir si ça correspondait toujours à des études en 2020 ou s'il y avait une autre utilisation. Pour finir, je ne reviendrai pas sur la ligne de trésorerie et d'emprunt que vous envisagez donc en page 20, que vous inscrivez et qui une fois de plus ne sera pas utilisée car vous n'intégrez pas ni la réalité des reports que nous aurons, ce qui comme chaque année nous donne un budget que nous ne pouvons approuver, ni par les chiffres qui nous sont donnés ni – ce qui est plus grave, bien plus – sur les choix des projets, sans vision de la ville dans lesquels les Neuilléens voudraient vraiment vivre demain. Merci.

M. LE MAIRE.- Merci. D'autres interventions ? Monsieur DODEMAN.

M. DODEMAN.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'avais une remarque générale et également une question. Pour moi, le budget 2020 ressemble en réalité à celui de 2019, ne serait-ce que sur le montant de la partie fonctionnement et sur la partie investissement. Donc il lui ressemble d'une part parce que, là aussi, on fait face à des contraintes budgétaires compliquées. Vous l'avez citée tout à l'heure, la baisse des dotations puisqu'on ne va percevoir que 500 000 euros. Et certes nous avons eu une bonne nouvelle, puisqu'on a échappé à une péréquation confiscatoire, en sauvant 10 millions. Et puis la taxe d'habitation que vous avez également citée tout à l'heure, qui va disparaître progressivement avec un mécanisme de compensation qui n'est pas encore très clair.

Côté projets d'investissement, vous avez quatre projets qui sont phares, et depuis longtemps : d'une part, celui de l'école Michélin, d'autre part celui du complexe sportif Koenig, même si on est en phase de finalisation, l'avenue Charles de Gaulle ou les contre-allées, et ce qui est plus récent donc le parking de l'avenue Charles de Gaulle. Naturellement qu'il y a un vrai point de divergence entre nous sur cette partie investissement, puisque nous nous sommes constamment opposés à votre projet des contre-allées. Nous voulions faire évoluer l'avenue Charles de Gaulle et nous sommes convaincus que votre projet, qui est purement cosmétique, ne résout absolument rien. À tel point que vous allez nous lancer dans un concours d'architecture pour maintenant concevoir des pavillons, des folies. Je suis désolé mais, là, nous partons dans un projet parfaitement délirant, déconnecté des besoins du terrain et je refuse que l'argent du contribuable finance ce type de structures, alors qu'on a des besoins qui sont beaucoup plus utiles et pressants.

Tout ça pour vous dire quoi ? Que finalement, à budget similaire ou devrais-je dire à choix budgétaires similaires, eh bien notre vote sera similaire, même si je laisse mon président de groupe s'exprimer sur la question.

J'ai une question plus précise sur les subventions d'investissement, puisque vous dites que nous allons percevoir des subventions, alors externes de structures publiques, parapubliques, de la région, pour financer des cars électriques et des véhicules. Est-ce que ce sont des cars municipaux et des véhicules d'agents municipaux, donc dont la mairie sera propriétaire ? Voilà, je voulais savoir quelle était votre politique par rapport à ça, et si la Ville allait se convertir finalement à l'électrique et quelque part engager sa transformation verte. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Très bien. Sur ces différents points, je laisse Nathalie répondre. Je vous donnerai des éléments de réponse qui me concernent après.

Mme ETZENBACH-HUGUENIN.- Alors, la solidité financière de la Ville : je crois que, chaque année, on fait un état des lieux au moment du débat d'orientation budgétaire, au moment du budget primitif et d'ailleurs au moment également du vote du compte administratif. Voilà. Pas de changement dans la façon dont nous avons présenté ces budgets cette année. Moi, je pense qu'on peut plutôt se féliciter d'avoir effectivement une gestion rigoureuse et, malgré un environnement très défavorable budgétairement au cours des dernières années, d'avoir réussi à maintenir une solidité financière et un budget et une gestion financière saine. Donc, voilà, pas de changement dans le mode de communication. Et moi je ne peux que m'en féliciter. D'ailleurs, je dois remercier les services de la Ville, que ce soit les services de la finance ou l'intégralité des services qui contribuent chaque jour à veiller à la bonne utilisation du denier public. Le travail sur le levier des économies au niveau des dépenses, il est constant. Il s'est fait constamment au cours des dernières années. D'ailleurs, on a vu, on vous a présenté, je pense l'année dernière, une évolution effectivement des dépenses de fonctionnement en baisse, qui était plutôt une orientation pas commune parmi les collectivités locales. Ce travail, il se fait là aussi avec le bon vouloir des équipes, la recherche permanente d'économies, de nouvelles économies. Mais il se fait aussi sur le travail sur les recettes de fonctionnement. Donc on n'a pas que travaillé sur la dépense, mais on a également travaillé sur les recettes pour aller chercher de nouvelles recettes de fonctionnement et aller chercher cette récurrence dans l'autofinancement, tout en veillant à la qualité des services. Ce n'est pas la première fois que nous avons un budget à stabilité et je ne pense pas qu'on puisse dire que, au cours des dernières années, la qualité des services ait été impactée par cette politique budgétaire rigoureuse.

Pour ce qui concerne le FPIC, vous le savez, on a un plafonnement sur la péréquation globale qui est 13,5 % sur nos recettes fiscales. Donc quand le FSRIF augmente, le FPIC baisse mécaniquement, du fait de ce plafond. Et il y a quelques années, nous avons subi une augmentation significative du FSRIF, notamment suite à l'arrêt Guyancourt, ce qui explique qu'il y ait eu un effet de vases communicants entre le FPIC et le FSRIF.

Pour ce qui concerne l'entretien sur les logements sociaux, on a cette discussion régulièrement. On maintient bien sûr les logements. Il y a une récurrence dans la maintenance et puis, quand cela est nécessaire, il y a des réhabilitations plus importantes et c'est à ce moment-là qu'on fait appel aux provisions qu'on peut passer chaque année, en prévision notamment de ces travaux plus importants.

En ce qui concerne les dépenses par habitant qui sont indiquées dans la plaquette du budget, elles comparent Neuilly à toutes les villes de la strate partout en France. Donc je ne pense pas que ce soit une meilleure comparaison que dans le tissu urbain et économique dans lequel nous vivons, c'est-à-dire dans les Hauts-de-Seine, que de se comparer à toutes les villes de la strate dans la France entière.

Pour ce qui concerne les subventions d'équilibre, vous dites qu'on a fléchi la subvention du Conseil général. Je vois la transparence plutôt dans la délibération. D'ailleurs, dans les propos, dans la présentation, je vous l'ai indiqué. Et d'ailleurs, si vous faites le calcul, les subventions d'équilibre, hors cette subvention du Conseil général qui vient alimenter le budget des Sablons, elles sont en baisse, encore cette année. Elles sont en baisse aussi parce qu'on a une gestion dynamique des recettes, notamment au niveau du cinéma et au niveau du restaurant municipal.

La TDAM : vous proposez d'inscrire au budget 17 millions d'euros, comme ce qui sera – on le verra – l'arrêté définitif sur l'année 2019. Moi, je ne construis pas un budget sur de l'exceptionnel. Ce qui fait la rigueur d'un budget, et sa prudence et sa sincérité, c'est de l'asseoir sur la récurrence et notamment, chaque année, nous inscrivons une moyenne de ce que

nous avons pu enregistrer au cours des dernières années et pas en se basant sur des opérations exceptionnelles, comme on a pu en avoir en 2019 ou on a pu en avoir par le passé. Pour ce qui est des bases, le fait que... Comme chaque année d'ailleurs, ce n'est pas nouveau puisque depuis que nous présentons des budgets primitifs, nous sommes toujours à iso-fiscalité, que ce soit au niveau des taux mais aussi au niveau des bases fiscales. Je rappelle que le PLF d'une part n'a pas été voté et d'autre part, nous n'avons pas encore connaissance des effets périmètre, notamment tout ce qui est vacance. Donc nous ne connaissons pas définitivement le montant des bases fiscales. Et par prudence, nous n'inscrivons pas d'estimation.

Pour ce qui est de l'investissement pour 2020 des « Allées de Neuilly », vous avez sur table la correction qui a été apportée.

Pour ce qui est de l'investissement pour le parking Charles de Gaulle, il s'agit bien du versement de la première partie de la subvention pour le début des travaux. Et je vous confirme également, Monsieur DODEMAN, que pour ce qui est des véhicules électriques, il s'agit effectivement de cars électriques à l'usage notamment du scolaire et des associations, mais également d'utilitaires pour les agents de la Ville.

M. LE MAIRE.- Merci, Nathalie, de toutes ces explications et de ces précisions. Deux-trois éléments qui ont été pointés, sur lesquels je voudrais donner une précision également. Les éléments qu'on a instruits sur la taxe additionnelle des droits de mutation, c'est à périmètre hors éléments exceptionnels, ce qui explique que, dans l'annonce effectivement qui avait été faite sur l'état de la TADM pour cette année, étaient intégrés des éléments exceptionnels. Donc la comparaison est à faire hors éléments exceptionnels. Ça c'est un premier point.

Madame BRANNENS, sur le FPIC, par rapport à l'origine, il a été aggloméré au FSRIF et plafonné. Donc c'est la raison pour laquelle il n'y avait pas à l'époque de prélèvement au titre du FPIC.

Je voudrais rappeler, sur les éléments budgétaires et les prévisions budgétaires, notre dernier compte administratif qui montrait justement une extrême proximité – et ce n'était pas la première fois – entre le compte administratif, en l'occurrence le dernier qui était le 2018, par rapport à ce qu'avait été le budget primitif. Donc, traditionnellement, on a un écart entre le budget primitif et les comptes administratifs qui sont extrêmement extrêmement faibles, donc il n'y a pas de raison aujourd'hui d'avoir des inquiétudes sur l'évolution, tout du moins sur la manière dont est valorisé ce budget primitif parce que, traditionnellement, on n'a jamais eu d'écart et même on a été toujours extrêmement proche dans notre compte administratif des éléments prévisionnels qui avaient été intégrés dans les budgets primitifs.

Sur les dépenses de fonctionnement *versus* la dégradation des services, alors c'est l'inverse, c'est-à-dire qu'il y a justement cet élément très particulier qui est, je pense, comme l'a dit Nathalie, tout à l'honneur de ceux qui ont appliqué les mesures qu'on avait prises. C'est-à-dire que beaucoup de services ont été ouverts. Je pense au Théâtre des Sablons. Je pense à l'ouverture de trois crèches. Je pense à Neuilly Lab. Je pense à Neuilly Campus. Je pense à l'Espace Santé Jeunes. Tous ces services ont pu être ouverts, fonctionnent, fonctionnent bien, à la satisfaction des Neuilléens, sans qu'on ait justement une augmentation des dépenses de fonctionnement par habitant. Au contraire, vous voyez, je vous renvoie au dernier compte administratif, où on a intégré... et même au dernier débat d'orientation budgétaire, où on a rappelé qu'on avait une tendance à la baisse très forte – je crois de mémoire 5 points sur les 5 dernières années – de nos dépenses de fonctionnement. Donc ça montre qu'on peut à la fois, et c'est vrai que c'est assez exceptionnel puisqu'il y a peu de villes ou de collectivités qui ont cette équation, à la fois améliorer les services, développer des nouveaux services et, par une bonne gestion, contenir l'évolution des dépenses de fonctionnement.

Sur les comparaisons, je n'ai pas envie de rentrer dans le sujet. Nathalie a donné un élément de réponse, mais c'est pour ça qu'on fait noter la Ville, vous voyez. Ça évite des débats. En prenant un tiers totalement neutre et dont c'est le métier et en lui demandant de noter la Ville, on s'assure d'un avis extérieur. Et ça évite de se lancer dans des grands débats où on va aller chercher des comparaisons différentes à chaque fois. Moody's, avec AA3 perspective positive et la note de la DGFIP, dont vous aviez eu connaissance, qui soulignait l'extrême maîtrise des dépenses de fonctionnement et des ratios budgétaires de la Ville, ça me suffit pour justement donner des réponses à ces éléments financiers et budgétaires.

Voilà quelques éléments. Juste sur les « Allées de Neuilly », je voudrais juste vous lire un document qui est sorti aujourd'hui. On l'a eu en alerte dans nos... Vous l'avez vu certainement. C'est une grande banque française qui fait un article pour les investisseurs. Il s'appelle « Cinq raisons d'installer vos futurs bureaux à Neuilly-sur-Seine ». Je vous donne juste deux extraits : « Parmi les projets en cours qui contribuent à dessiner un environnement particulièrement prisé, le réaménagement des contre-allées de l'avenue Charles de Gaulle. Sur plus de 2 kilomètres, entre la porte Maillot et La Défense, le projet des « Allées de Neuilly » investira près de 10 hectares, inventant de nouveaux lieux de promenade et de convivialité ». Et un peu plus loin : « l'axe routier principal de la commune qui relie Paris à La Défense reste très prisé, et d'autant plus depuis le démarrage de l'opération de métamorphose des contre-allées, qui valorisera encore davantage cette localisation prestigieuse ». Vous voyez. C'est une grande banque, on peut la citer, c'est BNP Paribas, aux investisseurs. Et ça corrobore ce qu'on constate. POLD nous a communiqué hier les évolutions du prix au mètre carré de l'immobilier tertiaire. Neuilly gagne en compétitivité, en prix, est le premier sur le territoire de POLD a dépassé les bureaux neufs de La Défense et le taux de vacance de Neuilly est le plus faible des Hauts-de-Seine. Je n'ai pas de comparaison en Île-de-France mais le plus faible des Hauts-de-Seine. Il est de 1,2, sur un total de 600 000 mètres carrés. Et donc dans cette note de conjoncture qui complète celle de la banque, ils soulignaient l'extrême attractivité croissante de la ville, avec un taux de vacance qui tombe.

Dernier élément : c'est la rénovation. Il y a dix permis de construire aujourd'hui sur l'avenue Charles de Gaulle. Des rénovations de la part des grandes foncières, qui lancent des travaux de rénovation sur leurs bureaux pour tirer le meilleur bénéfice de l'attractivité nouvelle. Donc voilà, c'est des éléments qui montrent très clairement le regard qu'il y a sur l'attractivité des contre-allées. Et les éléments budgétaires visant à investir sur cette partie de Neuilly a un retour sur investissement qu'on voit d'ailleurs dans l'évolution et qu'on va voir de plus en plus au niveau de l'évolution des droits de mutation.

Voilà, chers collègues, quelques éléments. Madame MAURIN FOURNIER.

Mme MAURIN FOURNIER. - Oui, Monsieur le Maire, par rapport à votre autosatisfaction sur les « Allées de Neuilly », moi j'ai quand même une question. C'est que vous êtes le maire des entreprises ou des habitants ? Les habitants, nous avons perdu. Nous sommes maintenant à 61 700 habitants, contre 63 000 il y a 2 ans. Donc la vraie question, c'est ça. C'est que, dans l'équilibre de la ville, est-ce qu'un maire s'occupe de ses habitants ou des entreprises ? Est-ce qu'il fait monter effectivement le prix du mètre carré, au détriment des commerces ? Ce sont des vraies questions. Vous avez raison, mais c'est votre réponse.

M. LE MAIRE. - C'est assez surprenant, votre réflexion, parce que d'abord, les « Allées de Neuilly », il y a beaucoup d'habitants. Il y a 8 000 habitants sur les « Allées de Neuilly », et je crois que les « Allées de Neuilly » vont servir aussi les habitants. Deuxièmement, sur le commerce, c'est aussi extrêmement intéressant et ça montre que vous n'avez pas intégré toutes les logiques d'un projet comme celui-là. Les commerces, ils fonctionnent autant par les entreprises que par les habitants. Justement, leur présence et même leur maintien est très largement dû à la dynamique économique de la ville. Donc si on veut garder un commerce de proximité, il faut garder une attractivité économique. Il y a sur la ville 35 000 emplois salariés. Et donc ces emplois salariés, ils viennent corroborer, ils viennent appuyer, ils viennent renforcer la présence commerciale. Et puis l'indicateur des entreprises sur l'attractivité de l'immobilier tertiaire, moi je peux tout à fait le compléter par l'attractivité de l'immobilier résidentiel, qui n'a jamais été aussi fort, jamais été aussi fort. Donc s'il n'a jamais été aussi fort, c'est qu'il n'y a jamais eu autant de personnes qui voulaient acheter à Neuilly.

Donc voilà, le cadre de vie est mis en avant en permanence comme étant un élément d'attractivité. Vous avez raison d'appuyer sur ce point. L'attractivité de Neuilly est résidentielle et économique, et l'attractivité du commerce tient justement au maintien de ces deux piliers.

Je me rappelle, il y a 7-8 ans, un peu plus, 9-10 ans, vous voyez, au début de mon élection, où j'avais des patrons d'entreprise qui voulaient quitter Neuilly, parce qu'ils disaient : « il y a un gap entre justement la qualité de l'avenue Charles de Gaulle, le prix au mètre carré ». À l'époque, il y avait les annonces du Grand Paris et de nouveaux hubs en transports en commun, avec des centaines de milliers de mètres carrés nouveaux qui allaient se construire. Le vrai risque était de

perdre des entreprises à ce moment-là. Et ce qui est l'inverse. On a retrouvé une dynamique et une attractivité économique. Vous voyez, des articles comme celui que je citais, il y en a de plus en plus, et c'est une satisfaction pour tout le monde, et en premier lieu pour les habitants, parce que c'est un apport de richesse, un maintien de l'équilibre entre l'économie et le résidentiel. Il suffit de voir les prix du résidentiel. Si ce que vous disiez était vrai, on n'aurait pas la même attractivité des prix à Neuilly. Voilà. Et je crois que c'est un gage de satisfaction pour beaucoup de Neuilléens.

Monsieur LEPIDI.

M. LEPIDI. - Merci, Monsieur le Maire, de me donner la parole. Chers collègues. Dans le budget de notre Ville apparaissent 124 millions d'engagements de garantie. C'est une question donc que je vous pose. Cet engagement de 124 millions, on le comprend, qui garantit des emprunts de tiers. Donc on appellerait ça dans le privé des engagements hors bilan, sont évidemment pas des engagements périlleux. Ce n'est donc pas une attaque directe sur le sujet mais, pour autant, la question est réelle : y a-t-il un seuil au-delà duquel une ville ne peut pas aller pour ces engagements de garantie, ou disons ces engagements peuvent être sans fin ? C'est ma première question, si vous voulez y répondre. Et puis, ensuite, j'interviendrai sur...

M. LE MAIRE. - Oui, on a déjà évoqué ce sujet des garanties. C'est les garanties données sur des opérations de logements sociaux. Je crois qu'un des premiers bénéficiaires des garanties, ça doit être la Caisse des dépôts et consignations. Vous voyez, ce n'est pas un acteur sur lequel on craint une mise en faillite et l'appel en garantie de la Ville.

M. LEPIDI. - C'est même étonnant, d'ailleurs, que la Caisse des dépôts, précisément, et consignations ait besoin de la garantie de la Ville. C'est un peu surprenant. On se demande à quoi ça peut servir. Mais bon, voilà.

Pour le reste, sur le budget, je souhaite tout de même intervenir sur ce que vous venez de dire à propos des « Allées de Neuilly », de ce qui est fait en vérité avec le budget, sans reprendre ce qui a été dit par ma collègue Florence MAURIN FOURNIER, ni mon collègue Anthony DODEMAN, évidemment, pour lesquels je trouve qu'ils ont développé ce qu'il convenait de dire et qui constitue notre opposition à votre budget. Pour autant, lorsqu'on voit que des... Vous dites des entreprises jugent ou des prestataires jugent l'attractivité de la ville, et notamment de l'avenue Charles de Gaulle. À mon avis, ils ne connaissent pas forcément très bien ou tout à fait bien le dossier parce que, au fond, ce qu'ils décrivent sur cette magnifique allée et ce qu'il va se passer dans le futur et qui pourra séduire visuellement je dirais, esthétiquement un certain nombre de personnes, ne touche en rien à la pollution du bruit, à la pollution atmosphérique qui est dégagée par les 160 000 véhicules qui circulent sur cette avenue et qui curieusement évidemment, dans les plaquettes... S'ils jugent d'après les plaquettes que vous produisez, des véhicules, il n'y en a plus beaucoup, et on a l'impression que, par un coup de baguette magique, eh bien tout ça malheureusement a disparu.

Vous avez une façon de présenter les choses qui, je le comprends, bien sûr... C'est toujours la brochure. Mais pour autant, évidemment quand on doit livrer, les choses sont peut-être un petit peu différentes. Alors, je m'explique très simplement par ces termes : *quid* de l'avenue Charles de Gaulle lorsque vous aurez supprimé, sur les 700 places de parking qui existent et qui servent les commerçants de cette ville, quand vous aurez supprimé 500 places de parking ? Donc voilà, ça me navre.

M. LE MAIRE. - Bon, OK.

M. LEPIDI. - Et c'est pour ces raisons... Excusez-moi, Monsieur le Maire, mais puisque j'ai la parole, je vais la garder encore 3 minutes, si vous le permettez, pour vous dire que, à l'évidence, ce que vous faites de l'argent de la ville eh bien évidemment ne peut pas nous convenir et c'est évidemment dans ces conditions-là que nous voterons contre votre budget.

M. LE MAIRE. - OK. Donc je note qu'il y a une voix contre. Monsieur KELLER vous voulez intervenir.

M. KELLER. - Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues. Le groupe Unis pour Neuilly que je représente ce soir se positionne toujours concernant le vote des budgets primitifs proposés en fonction de leur adéquation avec les valeurs et

les convictions que nous portons et que nous avons rappelées lors du dernier débat d'orientation budgétaire, à savoir les quatre points suivants : le premier, une gestion saine et prudente des budgets de la Ville ; le deuxième point, la diminution des dépenses de fonctionnement et en particulier le maintien de la masse salariale, sauf en matière de sécurité ; troisièmement, la non-augmentation des impôts locaux ; et quatrièmement le développement de services modernes, innovants et de qualité pour les Neuilléens.

Nous avons donc lu, analysé et examiné les budgets primitifs proposés, et voici notre position. Sur la gestion saine des budgets de la Ville, ça nous paraît incontestable et c'est confirmé par l'agence de notation Moody's. Sur la diminution des dépenses de fonctionnement, c'est également confirmé, chiffres à l'appui. Sur la non-augmentation des impôts locaux, les impôts locaux sont stables puisqu'aucune hausse n'est prévue en 2020. Enfin, le développement de services modernes, innovants et de qualité pour les Neuilléens, alors ça effectivement, ça s'apprécie de façon un peu plus subjectif que les trois premiers points. Nous constatons pour notre part qu'il y a de vraies réflexions, des services nouveaux et des idées intéressantes, avec des dépenses d'équipement de 50 millions d'euros, c'est-à-dire un niveau qui est significatif.

Au vu de ces éléments, nous avons donc décidé de voter les différents budgets primitifs proposés.

M. LE MAIRE.- Très bien, je vous remercie. Donc je note, qui vote contre ? (5 votes contre : M. LEPIDI, Mme MAURIN FOURNIER, M. TEULLÉ, Mme BRANNENS et M. DODEMAN.) Qui s'abstient ? (Personne.)

Le budget est adopté. Je vous remercie et très fier d'avoir un budget qui met en avant de tels équilibres et des fondamentaux, faible dette, beaucoup d'investissements structurants et une totale maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Alors on va voter maintenant les différents budgets annexes. Sur le budget annexe Cinéma, dans l'ordre, qui est contre ? (5 votes contre : M. LEPIDI, Mme MAURIN FOURNIER, M. TEULLÉ, Mme BRANNENS et M. DODEMAN.) Qui s'abstient ? (Personne.) Il est adopté.

Le budget annexe CLIC, qui est contre ? (5 votes contre : M. LEPIDI, Mme MAURIN FOURNIER, M. TEULLÉ, Mme BRANNENS et M. DODEMAN.) Qui s'abstient ? (Personne.) Il est adopté.

Le budget Spectacle vivant et Arts visuels, qui est contre ? (5 votes contre : M. LEPIDI, Mme MAURIN FOURNIER, M. TEULLÉ, Mme BRANNENS et M. DODEMAN.) Qui s'abstient ? (Personne.) Il est adopté.

Le budget Logements sociaux, qui est contre ? (5 votes contre : M. LEPIDI, Mme MAURIN FOURNIER, M. TEULLÉ, Mme BRANNENS et M. DODEMAN.) Qui s'abstient ? (Personne.) Il est adopté.

Le budget Restaurant municipal, qui est contre ? (5 votes contre : M. LEPIDI, Mme MAURIN FOURNIER, M. TEULLÉ, Mme BRANNENS et M. DODEMAN.) Qui s'abstient ? (Personne.) Il est adopté.

Et enfin le budget Gestion du patrimoine privé, qui est contre ? (5 votes contre : M. LEPIDI, Mme MAURIN FOURNIER, M. TEULLÉ, Mme BRANNENS et M. DODEMAN.) Qui s'abstient ? (Personne.) Il est adopté.

8. Budget Ville – Exercice 2020 – Vote des taux des impôts directs locaux et du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

M. LE MAIRE.- Et la délibération numéro 8, qui est un petit peu la conséquence de ce qu'on vient de débattre, c'est donc la confirmation du vote des taux directs locaux sans augmentation, je vous le rappelle, depuis 9 ans. Je te laisse rappeler les taux.

Mme ETZENBACH-HUGUENIN.- Bien sûr. Alors, pour la taxe d'habitation, maintenue à 12,57 %, la taxe foncière sur le bâti maintenue à 5,97 %, la taxe foncière non bâti maintenue à 4,12 % et pour la taxe d'enlèvement pour les ordures ménagères maintenue à 1,21 %.

M. LE MAIRE.- Très bien, je vous remercie. On va passer au vote, sauf si quelqu'un veut reprendre la parole sur les taux. Y a-t-il des votes contre ? (4 votes contre : M. LEPIDI, Mme MAURIN FOURNIER, M. TEULLÉ et M. DODEMAN.) Y a-t-il des abstentions ? Une abstention. (1 abstention : Mme BRANNENS.) Ces taux sont adoptés. Je vous remercie.

Je rappelle que c'est la neuvième année que la taxe d'habitation ne bouge pas, ce qui est exceptionnel dans les villes de la strate, comme dans les villes des Hauts-de-Seine. Voilà

9. Rapport annuel des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'administration de la SEMINE pour l'année 2018

M. LE MAIRE.- Sur le 9, le rapport annuel des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'administration de la SEMINE. Je laisse la parole à François LE STANG.

M. LE STANG.- Oui, Monsieur le Maire, chers collègues. Donc comme chaque année, il me revient de procéder à cet exercice relatif au compte rendu de l'activité de la société en 2018. Les éléments chiffrés traduisent bien évidemment les éléments contextuels qui ont « affecté » la SEMINE en 2018. Vous remarquerez que la masse des loyers quittancés affiche une baisse de 46,20 %, donc s'est élevée à un peu moins de 2 millions d'euros, contre 3,6 millions en 2017. Donc cela est largement dû – je reviendrai dessus tout au long de mon propos qui sera le plus court possible, je vais essayer de ne pas trop vous abreuver de chiffres – par le fait que, à la suite de la fin de la convention de gestion du patrimoine privé de la Ville qui était confiée à la SEMINE jusqu'à présent, la SEMINE n'a « récupéré » qu'un trimestre de redevances. Et donc tout cela impacte les loyers quittancés. Les charges locatives facturées aux locataires qui ont diminué de 22,31 %. La « petite différence » s'explique par le fait qu'il y a eu des régularisations de charges. Pour mémoire, pour ceux qui ne sont pas, et c'est la majorité, au Conseil d'administration de la SEMINE, la SEMINE maintenant n'est plus propriétaire que d'un peu moins de 200 logements en propre et qui ont été confiés à la suite d'un appel d'offres à la société qui s'occupe du logement social dans la grande je vais dire maison qu'est la Caisse des dépôts et consignations, ce qui fait que, maintenant, le quittancement, les réparations de ces 183 logements, de mémoire, reviennent à la Caisse des dépôts, même si la SEMINE existe encore juridiquement.

Si vous prenez à la page 3 les différents chiffres comparatifs qu'on vous fournit tous les ans sur les cinq dernières années, j'attire votre attention sur le fait que, par exemple, le sous-total loyers logements du secteur libre non conventionnés a baissé de 45 %, celui des loyers logements en secteur libre et social, il a baissé de 30 %. Les commerces et bureaux très significativement, puisqu'on est passé de 1,2 million à 254 000 euros. Ça s'explique par le fait que la SEMINE gérait le Carreau de Neuilly pour le compte de la Ville, et également un autre bien important qui est le commissariat de police. Et *in fine*, si vous allez tout en bas de la colonne, eh bien on passe de 3,6 millions à 1,9 million, c'est-à-dire une division par deux.

Dans les histogrammes aussi, vous verrez qu'on voit une baisse significative de la redevance puisque, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, elle n'a couvert qu'un trimestre. Donc les loyers du secteur libre intermédiaire, commerciaux, bureaux et redevance ont considérablement baissé, en raison de la fin de cette convention. Et par contre, les loyers sociaux ont un petit peu augmenté. C'est ce qu'on voit sur l'histogramme qui est à la page 4. Ça résulte de la mise à l'habitation de l'immeuble 108, rue Charles Laffitte, qui appartenait précédemment à l'ambassade d'Allemagne, et puis le conventionnement des immeubles 19, rue Bailly et 42, rue Ybry, ce qui fait suite à un bail à réhabilitation qui avait été signé précédemment entre la Ville et la SEMINE.

Sur la page 5, vous verrez qu'effectivement – c'est ce que je vous dis un petit peu depuis le début, c'est une rengaine mais c'est ça qui a affecté substantiellement les revenus de la SEMINE –, la redevance, et notamment la redevance versée si vous voulez à la Ville, eh bien elle a énormément baissé, mais concomitamment les revenus que touchait la SEMINE au titre de ce patrimoine privé, eh bien lui, elle ne l'a plus touché, et ça va expliquer nos résultats.

Le résultat d'exploitation, il ressort – je suis à la page 6 – à - 713 000 euros, alors qu'on était à un petit peu moins de l'équilibre l'année dernière, donc c'est une variation de quasiment moins 4 fois. Et certains peuvent s'interroger, si on va trois paragraphes avant la fin, quand on parle d'un résultat exceptionnel de - 4 686 000 euros. Ce résultat exceptionnel, il s'explique par le fait que, comme vous le savez, on avait signé, Ville, SEMINE, et passé une délibération sur le sujet avant l'été, une transaction sur la rétrocession à la Ville du patrimoine privé, et qui est de l'ordre de 5 millions d'euros. Et comme la SEMINE n'a pas encore versé ce montant à la Ville, elle a dû en provisionner ce montant, qui sera versé au premier trimestre de l'année prochaine, donc d'où une perte de 5,3 millions, mais qui est une perte j'allais dire exceptionnelle, qui fait suite à cette transaction.

Pour autant, le bilan, il est quasiment inchangé. Il est de l'ordre de 60 millions d'euros. Sur la présentation des comptes annuels, il n'y a pas de changement de méthode. Et puis sur l'affectation de la perte, elle s'est répartie en compte « autres réserves » pour quasiment l'intégralité, c'est-à-dire un peu plus de 5 millions, et 280 460 euros ont été reportés sur le compte à nouveau débiteur du secteur agréé, c'est-à-dire le secteur social.

Les quelques travaux d'entretien ont concerné des appartements aux différentes adresses évidemment où la SEMINE est propriétaire c'est 42, rue Ybry, 19, rue Bailly, 149, avenue Charles de Gaulle et 18, rue des Gravieres. La seule convention qui importe, mais qui date déjà de l'année 2018, c'est celle qui a affecté les résultats. C'est tout en bas de la page 10. C'est le 3 avril 2018, la convention de gestion immobilière du domaine privé de la Ville liant la SEMINE à la Ville de Neuilly depuis 1998 a pris fin. Je vous rappelle qu'elle a pris fin parce qu'on ne pouvait pas faire autrement, puisqu'on ne pouvait pas la reconduire.

Et enfin, la redevance versée à la Ville est passée de 836 000 euros en 2017 à 194 000 euros en 2018. Ça correspond à peu près à un trimestre d'activité sur le patrimoine privé de la Ville. C'est tout ce que j'avais à vous dire, et je pense que... Ah oui, Madame BRANNENS, c'est vous qui vous nous aviez demandé ces éléments. Je vous ai fait passer la répartition du nombre d'appartements appartenant à la SEMINE par adresse sur les différents sites.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Très bien. Merci, François LE STANG, pour ces éléments. Donc il faut bien comprendre que ce rapport annuel, sur lequel il n'y a pas de vote – c'est juste une prise de connaissance... Je vais passer la parole après – correspond à l'évolution, donc la fin des conventions dont on a déjà eu l'occasion de discuter, la convention de gestion en particulier, et donc le transfert de cette charge du patrimoine privé qui était dévolu à la SEMINE directement à la Ville, et avec notamment ce montant qui est la reprise donc des travaux qui seront faits par la Ville sur... les travaux qui n'ont pas été faits pendant la période de gestion de la SEMINE et qui motivent ce transfert important que François LE STANG a évoqué. Mais tout ça, ça ne « change rien », puisque c'est un système de vases communicants et c'est ce qui explique aussi l'arrivée d'un budget annexe Patrimoine privé dans les comptes de la Ville. Qui souhaitait la parole ? Madame BRANNENS.

Mme BRANNENS.- Oui, merci. Merci effectivement oui de m'avoir communiqué le patrimoine de la SEMINE, des 183 logements, leurs adresses. J'ai plusieurs questions sur ce rapport. La loi ELAN oblige, comme on le sait tous, les petites SEM comme la SEMINE à se regrouper. Je n'ai pas trop compris ce que vous avez dit au début sur la Caisse des dépôts. Je voulais savoir ce qu'il en était pour la SEMINE, puisque ce regroupement doit avoir lieu avant le 1^{er} janvier 2021, donc au plus tard l'année qui vient. Quel est donc l'avenir de la SEMINE ? Quel est l'avenir des droits que l'on a sur les logements qui sont dans le patrimoine de la SEMINE ? Est-ce qu'on conservera ces droits ? Qu'est-ce qu'il en est du personnel, parce que je crois qu'il y a encore du personnel dans la SEMINE ? Et je voudrais savoir quel est l'impact financier pour la Ville, quand il y aura ce regroupement et sous quelle forme il se fera, si on en a déjà une idée – je pense qu'on doit avoir quelques pistes – et ce qu'il en est de la valeur... Vous avez parlé d'un... Je crois qu'il y a un patrimoine à peu près de

l'ordre de 40 millions. Je ne suis pas sûre que ça soit réévalué à la valeur du marché, autant qu'il me semble. Je voulais savoir un petit peu comment tout ça se passera ou se passe dans les négociations.

M. LE STANG.- Je laisserai Monsieur le Maire vous parler de la stratégie...

M. LE MAIRE.- François, on va peut-être prendre toutes les questions sur la SEMINE, puisqu'il y en a peut-être qui se rejoignent, et puis on vous répondra. Y a-t-il d'autres questions sur le rapport de la SEMINE ? Monsieur LEPIDI et Madame MAURIN FOURNIER, dans le sens où vous souhaitez.

Mme MAURIN FOURNIER.- En fait, c'était tout à fait dans le même esprit. On a des recettes d'exploitation qui diminuent de 42 %. Vous l'avez expliqué. On a quand même des charges qui, elles, diminuent que de 23,97. Alors, je veux bien que ce soit pas forcément tout à fait corrélé, parce que c'est pas les mêmes immeubles, mais du coup j'avais une question. Alors, je ne sais pas si c'est un regroupement. Vous avez expliqué tout à l'heure que la gestion était confiée à la Caisse des dépôts. Donc *quid* de l'intérêt d'avoir encore la SEMINE ? Donc ça va avec la question de ma collègue sur le fait : y a-t-il un regroupement, parce que du coup on ne comprend pas très bien l'intérêt de garder cette coque-là ?

M. LE MAIRE.- Monsieur LEPIDI, vous vouliez poser une question.

M. LEPIDI.- Oui, en fait je rappelle au Conseil que je suis administrateur de la SEMINE et que je pense qu'il y a en effet, lié à ces regroupements peut-être, des dangers qui peuvent se poser sur la façon dont serait mangé soit le contenu, le capital, les éléments que nous avons dans la SEMINE. J'ai d'ailleurs interrogé le président sur ce sujet au Conseil, pour dire : est-ce qu'il ne serait pas mieux que nous, que la Ville recommunalise, si je puis dire, cet ensemble dans lequel il y a peut-être des dangers à rester sous cette forme ? Voilà je pense que, pour le reste, je suis d'accord avec le président.

M. LE MAIRE.- Je laisserai François répondre sur les 2-3 points techniques qui ont été évoqués mais, à la question que vous posez, qui est effectivement une question qu'on peut légitimement se poser, la SEMINE est un petit opérateur. Quel est l'intérêt de garder un petit opérateur ? Donc la question de toute façon devra être tranchée dès que les décrets d'application sur la loi ELAN, en ce qui concerne le regroupement des SEM et des offices locaux, ce qui n'est pas notre cas, puisque le texte a été très clair sur les offices, pas clair, enfin pas précis encore à ce stade sur les Sociétés d'économie mixte. Donc on aura de toute façon un mouvement à faire, d'une manière ou d'une autre, dès lors que les modalités seront connues sur le mouvement qui pourra se faire. C'est une question que se posent toutes les villes qui ont un petit opérateur comme celui-là en termes de logements sociaux. On aura probablement, au cours de l'année 2020, même au cours du premier semestre de l'année 2020, les prescriptions réglementaires qui nous amènera à faire un mouvement de rapprochement vers tel ou tel opérateur, ou avec d'autres villes.

L'intérêt, malgré tout, et c'est ce qu'il faudra qu'on préserve dans le mouvement qu'on devra faire pour se mettre en conformité avec les prescriptions de la loi ELAN, sera de garder une capacité d'intervenir sur des petites opérations. C'est-à-dire qu'on le voit bien à Neuilly, comme ailleurs, les bailleurs sociaux, les grands bailleurs sociaux sont intéressés par les grandes opérations, mais très prudentes sur les petites opérations. Nous, on est obligé de faire aussi des petites opérations. La rareté du foncier ne nous permet pas de dire « on réserve nos interventions à des masses critiques significatives », parce que, on le voit bien, les opérations se font sur des petits immeubles de parfois 15, 20, 30 logements sociaux. Ce sont des opérations qui sortent du spectre des grands opérateurs, qui ne s'y intéressent pas, et qui sont des opérations qui malgré tout restent extrêmement compliquées parce que leur montage économique... Je renvoie à l'opération Servier par exemple, qui est une opération sur laquelle le préfet a délégué son droit de préemption à la SEMINE mais sur lequel les montants de subvention pour en faire un projet économique fiable sont je pense parmi les plus importants, si ce n'est les plus importants qu'on n'a jamais mis. Vous en êtes témoin, puisqu'on avait dû voter les subventions dans les précédents conseils municipaux pour rendre cette opération faisable.

L'autre élément qui est particulier aux villes carencées, c'est que la même loi a supprimé aux villes carencées les contreparties des droits de réservation qu'elles avaient chez les bailleurs sociaux. C'est-à-dire que quand on a des droits de réservation liés à une subvention chez un bailleur social, ces droits de réservation, vous le savez, ont été transférés à

l'État. Donc on les a perdus. Ce qui fait que, aujourd'hui, les seuls droits de réservation, et ça répond à la question de Madame BRANNENS, les seuls droits de réservation qu'on garde, donc les possibilités d'attribution de logements plus exactement, ce sont des droits liés aux opérations sur lesquelles on est bailleur. Et donc on est bailleur que par le truchement des opérations de la SEMINE, ce qui donne aussi un intérêt stratégique. C'est un élément à prendre en compte d'ailleurs dans la manière dont on résoudra les prescriptions réglementaires de la loi ELAN, c'est-à-dire de pouvoir être dans un cadre sur lequel on maintient et on garde des droits de réservation, enfin des attributions plus exactement, liées à la SEMINE. Voilà. C'est les intérêts qu'il faut garder en tête. Voilà.

Sur le personnel, on a gardé une micro-équipe. On a demandé à un opérateur, qui est la Caisse des dépôts, il y a quelques mois mais vous l'aviez vu également dans une délibération, d'avoir une sorte de directeur provisoire sur la SEMINE, qui accompagne ce mouvement de transformation lié à l'externalisation de la gestion et un peu aussi dans l'attente de la structure définitive qu'il faudra arrêter quand on sera plus clair, quand on verra plus clair et quand on aura des prescriptions ou des décrets d'application sur la loi ELAN qui nous permettront d'aller dans une direction. Donc aujourd'hui, il y a un directeur qui est provisoire, et voilà. Il y a une structure minimum pour administrer.

Sur les éléments complémentaires, je ne les ai pas tous notés, François, qui ont été posés...

M. LE STANG.- Oui, juste, la Caisse des dépôts, ça fait suite à un appel d'offres. Donc on en a parlé au dernier Conseil d'administration. Et l'avantage de la Caisse des dépôts, outre la rémunération qui était un petit peu plus élevée que les autres, c'est le fait qu'elle connaissait mieux que les autres qui avaient répondu le logement social.

Pour rebondir sur ce que dit Monsieur le Maire, pour les petites opérations, l'avantage, c'est qu'à ce moment-là, nous, on signe des baux à construction avec un opérateur plus important. Il y a non seulement l'immeuble Servier mais il y a aussi rue de Villiers, tout proche de ce qui était avant les locaux de Bureau Veritas et pour une vingtaine de logements. À ce moment-là, quand on passe par la SEMINE, y compris pour le 149, les appartements, si vous voulez, l'attribution, elle est *in fine* à la Ville, puisque la SEMINE et la Ville, c'est la même chose. Donc c'est ça l'intérêt, pour répondre un peu à tout le monde, comme le disait Monsieur le Maire, de garder un instrument juridique parce que si on n'avait plus la SEMINE, eh bien le préfet ne pourrait pas déléguer à la SEMINE. Il pourrait peut-être déléguer à un autre opérateur social qui serait sur la ville.

M. LE MAIRE.- Madame BRANNENS.

M. LEPIDI.- (*Intervention hors micro inaudible.*)

M. LE MAIRE.- Attendez. Madame BRANNENS et, après Monsieur LEPIDI, si vous voulez rajouter quelque chose.

Mme BRANNENS.- Oui, OK c'est un petit peu plus clair. Par contre, il y a quelque chose qui n'est pas clair pour moi, mais peut-être que ce n'est pas possible parce que les décrets d'application effectivement je ne savais pas qu'ils n'étaient pas sortis. *Quid* du... Parce que la Ville est propriétaire à 80 % des biens de la SEMINE. Comment est-ce que c'est envisagé de ce côté-là ? Parce que est-ce qu'on récupère notre bien *in fine* ? Comment ça se passe ? Ou est-ce qu'on « revend nos parts » ? Enfin, comment ça se passe dans le futur regroupement ?

M. LE MAIRE.- Il y aura un sujet à résoudre sur effectivement les actionnaires et il y aura surtout... Ce qui fait défaut c'est que, à l'origine, quand ça a été constitué, il n'y a pas eu de rédaction de pacte d'actionnaires. Donc il y aura une négociation sur la sortie des actionnaires historiques de la SEMINE et un pacte à mettre dans le cadre de la nouvelle gouvernance ou la nouvelle structuration du capital de la SEMINE, qui nous évitera d'avoir ce qu'on aura probablement, c'est une négociation avec les sortants qui légitimement feront valoir leurs droits, qui sont un peu des... Il y a un risque de négociation compliquée, puisqu'on ne bénéficie, la Ville et la SEMINE ne bénéficient malheureusement d'aucun pacte, puisqu'aucun n'a été passé à l'origine, et que la valeur de l'actif a quand même beaucoup monté, puisqu'il y a eu des acquisitions que vous connaissez.

Monsieur LEPIDI.

M. LEPIDI.- Bon juste une précision. Je me demandais si le préfet finalement ne pouvait pas déléguer directement à Ville, puisqu'au fond...

M. LE MAIRE.- Non, les préfets ne peuvent déléguer qu'à un bailleur, pas à la Ville.

M. LE STANG.- Ils délèguent à un bailleur. Et un bailleur « historiquement », ça s'est fait sur plusieurs opérations, notamment au 149. Soit au 149 les personnes vendent directement, et plutôt que de vendre à la Ville, ils vendent à la SEMINE et la SEMINE, comme je vous l'ai expliqué l'autre jour, fait conventionner avec des subventions ANAH pour que ça rentre dans le contingent loi SRU ; soit, sur des opérations où la personne alerte le préfet sur le fait qu'elle veut vendre, le préfet délègue et à ce moment-là il y a une visite des Domaines pour qu'on tombe d'accord, à 10 % près, sur une valeur.

M. LE MAIRE.- Voilà. La loi pour les communes carencées nous a privés du droit de préemption. Elle l'a délégué au préfet. Le préfet la délègue à un bailleur mais ne peut pas les redéléguer à la Ville, ce qui neutraliserait le principe de la loi. Voilà.

Donc je vous demande de prendre acte. Il n'y a pas de vote sur ce rapport. Et d'aller sur un autre rapport, celui de l'accessibilité, que notre collègue Jean de ROQUETTE-BUISSON va vous présenter.

10. Rapport annuel 2019 de la Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées

M. de ROQUETTE-BUISSON.- Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, comme vous le savez, au-delà de l'accessibilité des bâtiments publics communaux, de la voirie et des espaces publics qui sont exigés par la loi, la Ville de Neuilly développe depuis longtemps une approche humaine de l'accessibilité, afin de répondre au mieux aux sollicitations des personnes handicapées dans un certain nombre de domaines liés à leurs projets de vie, à travers une écoute, des conseils personnalisés au cas par cas et en prenant en compte tous les types de handicap, qu'ils soient visibles ou invisibles.

La Commission communale pour l'accessibilité, qui s'est réunie le 4 décembre dernier, pour examiner son rapport... Vous trouvez ce rapport en annexe de la délibération. Et donc je vous en fais une synthèse très courte, parce qu'il est assez consistant.

Sur les espaces publics, la Ville de Neuilly a achevé depuis l'an dernier la mise en accessibilité de sa voirie intérieure. La mise en accessibilité du boulevard Bineau, qui fait partie des axes cogérés avec le département des Hauts-de-Seine, est également terminée depuis l'été dernier. Il reste encore à ce jour les autres voies qui contournent la ville et sur lesquelles nous ne sommes pas les seuls décisionnaires, donc ceux qui se trouvent le long du bois de Boulogne ainsi que sur les quais qui sont gérés avec la Ville de Paris. Enfin, comme vous le savez, l'avenue Charles de Gaulle est mise progressivement en accessibilité dans le cadre du projet des « Allées de Neuilly », qui a été rendu possible grâce au reclassement des contre-allées dans la voirie communale, qui ont été obtenues par Monsieur le Maire en 2017, sans quoi nous n'aurions pas pu les traiter.

En outre, nous avons à ce jour 176 places de stationnement PMR en surface, soit 11 de plus pour l'année 2019. En rappelant que ces places de stationnement PMR ne sont créées exclusivement qu'à la demande des particuliers. Enfin, tous les points d'arrêt de bus situés sur le territoire de la commune sont désormais aux normes. Concernant les bâtiments publics communaux, la Ville de Neuilly poursuit la mise en œuvre de son agenda d'accessibilité programmé. Une synthèse précise se trouve et concerne l'état des lieux qui vous est présenté dans ce rapport. Et nous espérons avoir bien avancé, pour l'essentiel, d'ici fin 2021, afin de pouvoir traiter ensuite les bâtiments les plus volumineux qui sont entrés en AD'AP sur une période de 9 ans. Mais néanmoins, par ailleurs, la Ville accompagne et conseille les ERP de catégorie 5 à savoir les entreprises, les cabinets médicaux, les commerces et les hôtels, qui n'entrent pas dans l'AD'AP de la Ville, puisque

c'est à eux de demander soit leur attestation de mise en conformité, soit d'élaborer et de déposer eux-mêmes leur agenda à la préfecture. À ce jour, c'est environ la moitié de ces acteurs privés qui sont accessibles sur l'ensemble de la ville.

En matière d'accompagnement des personnes handicapées, le CCAS continue d'assurer un suivi personnalisé et au cas par cas des personnes handicapées et de leur famille. Les sollicitations sont très diverses. Elles peuvent varier selon les années et en fonction du nombre de demande. Cet accompagnement, la plupart du temps, se fait à travers des entretiens personnalisés, notamment avec la référente handicap du CCAS, ou bien par des visites à domicile, lorsqu'il s'agit de personnes handicapées qui vivent seules ou qui rencontrent des difficultés pour se déplacer.

On peut rappeler aussi le travail important qui est réalisé par le Conseil local en santé mentale, qui existe depuis 2013 et qui assure un travail de concertation et de coordination entre tous les professionnels de santé pour réfléchir à des solutions aux situations complexes de personnes porteuses d'un handicap psychique. La Ville dispose d'un guide des ressources en santé mentale qui est régulièrement mis à jour. Les acteurs s'impliquent beaucoup dans la ville, notamment à l'occasion des semaines locales de la santé mentale de la Ville de Neuilly, avec un certain nombre d'événements organisés pour sensibiliser. Et puis, le 20 mars dernier, ont été inaugurés les nouveaux locaux du Centre ambulatoire du secteur psychiatrique adulte de Neuilly, en présence de Monsieur le Maire et d'Alexandra FOURCADE.

(Départ de M. GARRETA.)

L'Espace Santé Jeunes organise des entretiens individuels et des groupes de parole pour des jeunes de 13 à 18 ans qui ont un handicap mental ou qui sont en souffrance psychologique, notamment pour favoriser leur capacité à s'exprimer et à avoir davantage confiance en eux. On l'avait déjà dit l'an dernier mais les établissements scolaires... L'accueil des enfants handicapés dans les établissements scolaires, ce sont un peu moins de 200 élèves, tous niveaux confondus, qui y sont accueillis, en dehors des instituts spécialisés. Et il y a toujours également la classe Ulysse à l'école Gorce Franklin, qui accueille 12 élèves. Et dans les structures de la petite enfance, un certain nombre d'enfants aussi bénéficient d'un projet d'accueil individualisé, en sachant que le personnel communal est très sensibilisé à l'accueil de ces différents enfants.

Dans le domaine artistique, enfin dans les activités culturelles, le CCAS finance toujours, depuis 9 ans, la classe de théâtre de l'EMAD, pour 13 adultes qui ne vivent pas en institution. Le Ciné jeunes est organisé aussi au mois de juin pour les élèves en situation de handicap. C'est une initiative du CMJ, Conseil municipal des jeunes. Et puis la Ville a pas mal avancé aussi en matière d'accessibilité dans les lieux culturels, notamment en termes d'équipements. Donc on avait déjà à la médiathèque un certain nombre de collections adaptées qui ont été proposées. Mais, et depuis peu, en plus des salles de cinéma du Village, le Théâtre des Sablons dispose depuis peu, depuis le mois dernier, d'une boucle magnétique qui a été testée, à destination des personnes malentendantes. Mais de manière générale, le personnel de la mairie reste toujours sensibilisé et mobilisé pour l'accueil des personnes dans les lieux culturels et pour qu'ils soient installés dans les meilleures conditions possibles. Et puis c'est important aussi de rappeler que la MJC organise un certain nombre d'activités accessibles aussi pour les personnes handicapées de tout âge.

Nous avons – ça, ça ne change pas –, nous avons toujours 24 associations sportives à Neuilly, qui ont la mention « Handisport » et qui sont en capacité d'accueillir des personnes handicapées. Et nous poursuivons toujours les événements annuels, que ce soit pour les adultes, avec le Défi du handicap, ou la Fête de l'eau, qui est un peu plus ancienne, pour les élèves scolarisés à Neuilly.

Enfin, en matière d'emploi, les services municipaux de la Ville de Neuilly comptent près de 9 % de collaborateurs en situation de handicap. Donc nous dépassons, et depuis déjà un certain nombre d'années, très nettement le minimum des 6 % qui sont exigés par la loi de 1987. Et en outre l'Espace Emploi de la Ville continue d'apporter son aide aux demandeurs d'emploi handicapés pour la mise à jour de leur CV, pour diffuser les informations qui concernent les sessions de recrutements qui leur sont destinées, et à ce jour à peu près, en 2019, ce sont une trentaine de jeunes en situation de handicap qui ont pu bénéficier de cet accompagnement qui est proposé par l'Espace Emploi.

Et puis pour finir, nous avons développé au cours des six dernières années de solides relations avec d'autres communes des Hauts-de-Seine, notamment par l'intermédiaire du réseau « Cinq villes se mobilisent » que nous avons créé en 2015 avec les élus municipaux délégués aux personnes handicapées des villes de Bois-Colombes, de Colombes, de Courbevoie et de La Garenne-Colombes et de Neuilly. Donc en 5 ans, nous avons, avec le soutien des maires, organisé 13 conférences-débats, dont 4 cette année en 2019, pour permettre aux familles d'échanger directement avec des professionnels ou des représentants d'associations engagés sur le terrain et autour de thèmes variés, liés aux projets de vie des personnes, afin de repartir avec un certain nombre d'outils et de réponses qu'ils peuvent très légitimement se poser.

Voilà donc pour ce rapport de l'année 2019, pour lequel il vous est demandé de prendre acte, tout en rappelant que, et Monsieur le Maire le rappelle aussi souvent, que nous faisons face à un cadre législatif et réglementaire qui est toujours aussi contraignant, mais la Ville de Neuilly veille toujours à développer cette approche transversale, en associant un maximum de compétences dans les services municipaux qui s'impliquent beaucoup, et en s'appuyant sur le concours de nombreux collègues élus, tout en restant au contact permanent avec le terrain, pour apporter les réponses les plus adaptées à chacun. Merci.

M. LE MAIRE.- Très bien. Merci, Jean, pour ce rapport et toutes ses dimensions, à la fois dans les infrastructures de la Ville pour aller dans le sens de l'agenda d'accessibilité, dans beaucoup d'actions de mise à niveau aussi – ça a été rappelé –, avec les associations en particulier sportives et l'accès à l'Handisport, et puis une politique de soutien aux associations qui est importante et qui est très animée par certains des élus, dont toi, et c'est une très bonne chose qu'il y ait cette bonne symbiose avec le monde associatif qui suit le handicap.

Qui veut prendre la parole sur cette partie ? Monsieur DODEMAN, Madame BRANNENS.

M. DODEMAN.- Oui, Monsieur le Maire, tout d'abord, effectivement, on ne peut que se féliciter de ce rapport qui montre que Neuilly s'investit dans cette cause importante qui est celle des personnes handicapées, et notamment en matière d'accessibilité. Vous l'avez dit, on l'a lu, on l'a entendu, il y a un certain nombre d'actions qui ont été déployées et qui font honneur quelque part à la Ville. Je connais effectivement l'implication des uns et des autres sur ce sujet-là.

Cependant, chacun le sait, le voit, le subit, Neuilly subit et réalise un certain nombre de travaux. Et je trouve que la question de l'accessibilité durant la durée des travaux se pose. Vous avez parlé tout à l'heure de l'avenue Charles de Gaulle et des contre-allées, mais quel est-il, quelles sont les dispositions qui sont mises en place en termes d'accessibilité pendant le déroulé des travaux ? Je pense notamment à l'avenue de Charles de Gaulle avec les contre-allées. Et puis également quelle est la mise en accessibilité qui s'est déployée, développée en général pour Neuilly, qui a toujours été un vrai sujet ?

Et enfin, dernier point : vous allez me dire que je suis hors sujet mais, tant pis, je prends le risque. L'accessibilité au métro Sablons. Que vous soyez une personne atteinte d'un handicap, que vous soyez une personne âgée, que vous soyez un papa ou une maman qui porte une poussette, c'est effectivement très compliqué de monter ou de descendre les escaliers. Ça ne relève peut-être pas de la Ville, mais c'est un vrai sujet qui concerne également les personnes atteintes d'un handicap. Voilà pour ma question et ma remarque.

M. LE MAIRE.- Merci. Je reviendrai sur ces... Madame BRANNENS.

Mme BRANNENS.- Oui, merci. Moi aussi, j'ai lu avec intérêt ce rapport, qui est clair parce qu'on voit la situation actuelle et puis son avancement. C'est clair, surtout grâce à l'agenda. Si je ne me trompe pas, c'est en 2015 qu'on a dû le mettre en place. Donc c'est 2024, l'échéance, c'est ça ?

M. de ROQUETTE-BUISSON.- Oui.

Mme BRANNENS.- Merci. J'ai remarqué que, en matière de stationnement, il y avait eu une belle progression qui a été faite cette année, avec donc au total 176 places, ce qui correspond à 1,94 %, la loi obligeant à 2 % minimum, donc on y

est presque. Il en manque 5, si je ne me trompe pas. J'ai vu avec satisfaction qu'il y avait enfin une place aux normes sur les « Allées de Neuilly », dans la partie qui a été construite. Voilà. J'espère qu'il y en aura beaucoup d'autres dans la ville, et d'autres aux normes seront créées.

En matière de voirie, je ne sais pas si tous les feux sont sonores. Je n'ai pas... Ce n'est pas précisé. Je ne sais pas quelle proportion de feux sont sonores. Je trouve que c'est quelque chose de très bien. J'ai remarqué qu'il fallait, sur la voirie, avoir 1,40 mètre de libre de tout obstacle. Alors là, je crois qu'il reste quelques kilomètres à faire dans la ville, parce que c'est loin d'être le cas. Je pense que ça fait partie des choses qui seront bien avancées, comme on dit dans le rapport, en 2021.

(Départ de M. KARSENTY.)

(Départ de Mme BARRE.)

Et en ce qui concerne l'accessibilité des entreprises privées, il y a effectivement un tableau qui est fourni par la préfecture, qui est intéressant. Mais la préfecture manifestement a du mal à fournir la situation par type d'établissement, en l'occurrence de donner le nombre d'établissements qui sont aux normes et le nombre d'établissements existants, ce qui donnerait un peu une idée de la répartition des points faibles et des points forts par établissement.

Je voulais savoir est-ce qu'on a des moyens de coercition dans ce cadre ? J'imagine que, quand il y a une réhabilitation, soit d'un commerce, soit d'une entreprise, bien évidemment il y a un permis de construire et la Ville veille à ce que l'accessibilité soit réalisée. Est-ce qu'on a justement... Ma question, c'était : est-ce qu'on a d'autres moyens de coercition pour obliger justement progressivement à ce que toutes les entreprises privées soient accessibles aux handicapés ?

M. LE MAIRE. - Si vous voulez, les ERP et les commerces ont un agenda contraignant pour le faire. On en voit beaucoup qui viennent en mairie pour notamment des questions d'enseignes et de travaux dans les commerces. À ce moment-là, on leur présente l'agenda. Elles l'intègrent, vous voyez, sans le contester. Donc on n'a pas besoin ni de le signaler à ce stade, ni d'exercer des moyens de coercition. Le temps... Je n'ai plus tous les termes de l'agenda en tête, mais en tous les cas l'agenda est suffisamment large pour qu'elles puissent l'anticiper, et elles le font au fil de l'eau quand elles ont des travaux à faire.

Je vais laisser Jean de ROQUETTE-BUISSON répondre sur quelques points qui ont été abordés. Je vais juste répondre à la question hors sujet. Elle est quand même un sujet, Monsieur DODEMAN, puisqu'on a rencontré... J'ai rencontré le directeur général d'IDFM, Île-de-France Mobilités, il y a je crois à peu près un mois, pour justement la mise en accessibilité de l'accès sud du métro Sablons, avec un escalier mécanique. Donc on a un sujet, puisque c'est un budget qui est de plusieurs centaines de milliers d'euros, et donc on a une cote mal taillée à discuter ou à échanger pour savoir qui paye quoi entre Île-de-France Mobilités et la Ville. Mais c'est un sujet qu'on a abordé et qu'on traite pour qu'il soit fait dans le cadre des travaux des « Allées de Neuilly ». Voilà.

Jean, j'ai dû oublier quelques points. Le moyen de coercition, j'ai répondu.

Mme BRANNENS. - Il y avait les feux rouges ?

M. LE MAIRE. - Après, vous voyez, il n'y a pas de moyen de coercition. Quand quelqu'un ne respecte pas la loi, si elle va au-delà de l'agenda, elle est hors la loi et là, ça relève des tribunaux et pas de la Ville.

M. de ROQUETTE-BUISSON. - Oui, merci, Monsieur le Maire. Alors juste pour les questions que Monsieur DODEMAN a posées, concernant l'accessibilité sur l'avenue Charles de Gaulle, pendant les travaux, il y a une visite de chantier qui est organisée chaque semaine, avec un passage du maître d'œuvre pour vérifier d'une part toutes les questions de circulation, et de poser éventuellement aussi des plaques qui permettent de franchir plus facilement les bordures qui ne sont pas encore mises à niveau. Alors, la partie qui est en train de se terminer, est forcément maintenant mise à niveau, mais cette équipe de la direction des espaces publics – c'est l'occasion de saluer aussi tout le travail qui est fait par les agents

municipaux – donc passe régulièrement pour s’assurer qu’il n’y ait pas de problème de passage à niveau, et en particulier là où ont lieu les travaux. Voilà.

Après, pour le métro, Monsieur le Maire a déjà répondu, mais en sachant que je suis en contact régulièrement avec Pierre DENIZIOT, qui est le conseiller régional en charge du handicap. Et la Région est en train de mettre en ce moment en accessibilité... Il y a tout un projet de mise en accessibilité des gares, alors RER et TER. Il y en a actuellement 155 qui sont pour le moment aux normes. Et la Région a débloqué, pour un budget, c’est assez important, de 1,4 milliard d’euros, pour une mise en accessibilité des 105 gares RER-TER supplémentaires d’ici 2024-2025. Alors, après, ça va prendre un peu de temps. Et la Région a mené aussi une étude de faisabilité sur la mise aux normes du métro, mais c’est extrêmement contraignant puisque mettre aux normes la totalité du réseau ferroviaire de la RATP de la région Île-de-France, je crois que de mémoire ça coûterait quelque chose comme 6 milliards d’euros, ce qui est considérable, et ça ne peut malheureusement pas se faire du jour au lendemain.

Ensuite, pour les questions que posait Madame BRANNENS, alors, en ce qui concerne les feux tricolores, alors oui effectivement, ils sont tous... Enfin tous les feux tricolores qui sont équipés et qui sont indiqués dans le document – il y en a de mémoire je crois 350, pour le moment –, ils sont tous équipés d’un signal sonore pour les personnes sourdes ou malentendantes.

Mme BRANNENS.- Et c’est 350 sur combien au total ? Est-ce que vous avez une idée ?

M. de ROQUETTE-BUISSON.- Alors, je ne connais pas le nombre total de feux sur l’ensemble de la ville. Mais en tout cas, il y en a à ce jour 350 qui ont été traités. Et il y a une petite carte d’ailleurs dans le rapport, avec les cheminements. Vous avez les endroits en rouge, page... je ne sais plus quelle page... 10, voilà, merci... qui vous donnent justement les indications.

M. LE MAIRE.- Très bien. Merci. Madame MAURIN FOURNIER.

Mme MAURIN FOURNIER.- Oui, j’avais juste deux petites questions. Quand vous avez parlé de la mise en place d’un escalator, la dernière fois, vous nous aviez dit que c’était que pour monter. Donc je voulais savoir si, dans la négociation, vous envisagez également de descendre. Et ma question concerne le fait que je regrette que, pendant les travaux des « Allées », que nous ne mettons pas la possibilité de l’accessibilité au moins de passage sous les souterrains RATP, parce que c’était faisable. Et on aurait pu là mettre en sécurité les personnes pour traverser, en particulier les personnes qui ne peuvent pas descendre les escaliers.

Et j’avais une toute petite question. C’est que, dans les travaux qui sont réalisés, il y a un petit problème au moment des inondations, enfin quand il pleut beaucoup. C’est que tous les accès sur les trottoirs font qu’il y a 1,50 mètre d’eau, ce qui fait qu’on ne peut plus sauter par-dessus pour passer en temps sur les traversées des rues. Donc est-ce qu’il n’y a pas un élément technique qu’on pourrait faire pour que bien entendu cet accès qui facilite les poussettes et les PMR puisse se faire, mais qu’on puisse faire... je ne sais pas, moi, une bouche d’égout qui fasse que, quand il pleut, on n’ait pas à... Parce que sinon, l’avantage qu’on a, il est complètement détruit par le problème de l’eau. Merci.

M. LE MAIRE.- Alors, sur le premier point, la discussion avec la RATP, enfin avec Île-de-France Mobilités, porte sur une descente, pas sur une montée. Je me suis peut-être mal exprimé tout à l’heure. Puisqu’il y a une montée côté nord et donc il y aurait une descente côté sud. C’est le terme de l’échange pour qu’il y ait de chaque côté un sens différent.

Sur les « Allées de Neuilly », le gros avantage quand même pour l’accessibilité, c’est que tout est mis à niveau, tout est mis à plat. Et ça c’est vraiment la principale demande des acteurs et des associations du handicap : c’est la mise à plat de tous les niveaux sur un boulevard ou sur une rue.

Sur le troisième point que vous soulignez, c’est effectivement un vrai sujet. C’est-à-dire que la mise à niveau et les accès PMR font que, quand il y a des grosses pluies, l’eau stagne, elle ne s’écoule pas. Donc la ville reprend beaucoup d’avaloirs.

Elle recrée les avaloirs, ce qui est une dépense que vous avez dans les dépenses d'ailleurs d'investissement récurrentes, puisque ça coûte entre 50 000 et 60 000 euros à chaque fois de reprendre l'avaloir. On a eu beaucoup d'alertes la semaine dernière sur le boulevard Bineau puisqu'il y a eu apparemment un problème de dimensionnement dans les travaux sur justement la capacité à absorber, par grosses averses, l'eau. Et donc le Département nous a recontactés hier ou avant-hier pour dire qu'il reprenait, sur la partie des travaux qui ont généré ces très grandes flaques... Il y avait des flaques de peut-être 6 mètres de diamètre, extrêmement impressionnantes, qui posent effectivement un problème de traversée quand il y a des fortes pluies. Ce problème est traité, va être traité par le Département. On les a alertés au cours de la semaine. Voilà.

Sur ce rapport, donc je vous demande d'en prendre acte et je vous propose de relever les points de la deuxième partie sur lesquels vous souhaiteriez qu'on échange.

Deuxième partie

M. LE MAIRE.- Monsieur TEULLÉ, Madame BRANNENS, Monsieur DODEMAN.

M. TEULLÉ.- Oui, Monsieur le Maire, je ne sais pas s'il y a une urgence ou non, mais la délibération 20 et 21, nous avons les éléments en rentrant sur des dossiers assez ardu. On ne peut pas en prendre connaissance en deux minutes. Je pense qu'il serait plus raisonnable de reporter ces deux délibérations, où nous connaissons seulement maintenant les protocoles d'accord avec les riverains. Voilà. Est-il possible de reporter s'il vous plaît ces deux délibérations, dont nous venons de prendre simplement connaissance à l'instant et non pas dans les 5 jours auxquels nous avons le droit de les étudier ?

M. LE MAIRE.- C'est des délibérations extrêmement simples. 20 et 21, c'est les accords passés avec deux copropriétés et les montants d'indemnité, comme vous le voyez dans la convention que vous avez effectivement sur table, elle est de 20 euros le mètre carré sur les emprises de chantier, 20 euros le mètre carré par mois sur les emprises de chantier Ville chez les copropriétaires. Donc ça n'a pas d'enjeu financier. Et il y a le paiement des frais de convocation des assemblées de copropriété. Donc vous voyez, il n'y a pas d'enjeu particulier ni pour la Ville... Enfin pour la Ville, bien sûr, il y a un enjeu parce qu'il faut l'accord pour pouvoir... des copropriétés pour des travaux qui touchent à des murs mitoyens, mais ça n'a pas d'effet budgétaire ou financier particulier. On parle de sommes totalement...

Et donc le report est impossible, dans la mesure où ça nous renverrait après les élections municipales, parce qu'il n'y a pas de... Il y a une probabilité qu'il n'y ait pas forcément de Conseil avant. Et donc on ne peut pas bloquer les travaux avec ces deux délibérations qui encore une fois ne représentent pas d'enjeu particulier.

M. TEULLÉ.- Monsieur le Maire, nous ne souhaitons absolument pas retarder effectivement les travaux. Mais, sur le principe, ce n'est pas raisonnable de dire : « c'est parce que c'est pas important, on ne vous donne pas avant ». Il y a d'autres moyens de faire parvenir un minimum de choses. Vous auriez pu également, par mail, le faire parvenir il y a un ou deux jours. Pareil pour la 15. Pareil pour la délibération numéro 15.

M. LE MAIRE.- Dites-moi juste, dites-moi de quel enjeu vous vous inquiétez ?

M. TEULLÉ.- La connaissance précise des délibérations que nous devons voter. C'est tout.

M. LE MAIRE.- Vous l'avez. Elle est expliquée et honnêtement, elle est facile à lire pendant le Conseil. On peut la lire.

M. TEULLÉ.- On l'a ce soir. On l'a ce soir. Mais dans ces cas-là, on peut dire également que toute délibération qui ne porte pas une grande importance peut être donnée le soir-même et dans ces cas-là il n'y a plus les 5 jours francs.

M. LE MAIRE.- Alors, je vais poser différemment. Je vais poser, Monsieur TEULLÉ, différemment : quelle est votre question exactement sur ces délibérations, de telle manière à ce que je puisse vous éclaircir ?

M. TEULLÉ.- Et bien moi, je vais vous dire différemment, puisque ça me donne l'occasion de faire plutôt, en cette fin de mandat, un bilan de votre tenue du Conseil municipal. C'est une bonne occasion.

M. LE MAIRE.- Non mais...Attendez. Attendez, attendez. Vous avez les questions diverses pour ça, éventuellement. Vous ne l'avez pas posée.

M. TEULLÉ.- Pas du tout. Pas du tout, pas du tout.

M. LE MAIRE.- Non, non, s'il vous plaît n'essayez pas, n'essayez pas...

M. TEULLÉ.- Vous m'avez donné la parole et c'est avec grand plaisir que je la prends.

M. LE MAIRE.- Non, non Monsieur TEULLÉ, je vous demande... C'est très simple et à vous de respecter le Conseil municipal. Je vous demande si vous avez une question sur la 20 et si vous avez une question sur la 21. Si vous avez une question, vous la posez. Sinon, on passe à la suite, vous voyez. Parce que ce n'est pas la 20 et la 21 qui doivent être des alibis pour faire un bilan, et c'est pas le sujet d'un bilan. Vous voyez, on est dans un Conseil municipal. On discute des délibérations. Donc si vous avez une question, vous la posez.

M. TEULLÉ.- On est quand même au dernier Conseil municipal de la mandature.

M. LE MAIRE.- Monsieur TEULLÉ, si vous avez une question, vous la posez. Sinon, on passe à autre chose.

M. TEULLÉ.- Et alors, c'est l'occasion pour moi de vous donner un certain nombre de messages, justement du fait que vous nous donniez au dernier moment trois délibérations. Si vous ne voulez pas l'entendre, eh bien vous ne l'entendrez pas, tant pis.

M. LE MAIRE.- Voilà très bien. Si vous avez une question vous la posez, sinon Monsieur DODEMAN, je crois, avait une question. Et après, on passera à la suite.

M. DODEMAN.- Oui, Monsieur le Maire. C'était une question effectivement sur la dernière délibération, la numéro 46, portant sur la création des trois emplois d'opérateur de vidéosurveillance. J'avais deux questions. On est d'accord que ce sont donc les agents qui regardent toute la journée les images des vidéos de caméras de surveillance. Je voulais savoir, à ce jour, combien d'agents dédiés spécifiquement au visionnage existaient et si finalement cette création d'emploi est liée à une multiplication d'images ou d'écrans, ou est-ce qu'elle est liée à autre chose ?

Et deuxièmement, je ne sais pas si vous avez les statistiques mais je voulais savoir quel était le taux d'affaires « élucidées » grâce à ce système de vidéosurveillance. Puisqu'après tout, on peut... Enfin, c'est la police judiciaire, naturellement, qui peut scruter voilà une dégradation, un vol dans une boutique. Est-ce que vous avez des statistiques qui permettent de savoir quelle est l'efficacité de nos caméras de vidéosurveillance à Neuilly ?

M. LE MAIRE.- Alors là, il s'agit de postes, de personnels, d'effectifs qui ne sont pas des policiers municipaux, de telle manière justement à ne pas bloquer des personnels, des effectifs de police municipale armés et formés pour plutôt intervenir et ne pas les figer et les mobiliser sur le CSU. Aujourd'hui, tous les policiers municipaux peuvent prendre des vacances sur le CSU, mais on regrette, parce qu'il y a une certaine tension sur le recrutement des policiers municipaux... On se dit : « ce n'est pas la peine de bloquer des policiers municipaux, alors qu'il y a des effectifs ou des personnels ou des formations spécifiques CSU qui ne sont pas pour autant des formations de policiers municipaux, de bloquer des policiers municipaux en CSU, alors qu'ils pourraient être sur le terrain ». D'où ces trois recrutements qui sont donc des

personnels spécialisés dans le visionnage des images et l'analyse, mais qui pour autant n'ont pas la formation ou le statut de policiers municipaux armés, etc.

En ce qui concerne les taux d'élucidation, donc on a un taux d'élucidation, qui est évoqué dans le cadre du CLSPD, dont vous avez le rapport je crois sur un des conseils municipaux. En revanche, c'est difficile de dire, vous voyez, quelle est la part de la vidéoprotection ou surveillance dans l'atteinte de ce taux d'élucidation. La police nous demande clairement à plusieurs reprises des réquisitions sur les images qui leur sont fournies. Pour autant, on n'a pas de retour en disant : « telles élucidations relèvent de ce qu'on a pu visionner ». Voilà. Les réquisitions sont très nombreuses et très régulières, mais on n'a pas, dans le taux d'élucidation qu'ils nous ont donné, la part qui est faite grâce à la vidéosurveillance. Mais si j'en juge au besoin de réquisition et à l'insistance de l'État pour nous faire développer des caméras à toutes les communes de France, ça montre qu'ils s'appuient quand même beaucoup sur ce dispositif.

Madame BRANNENS.

Mme BRANNENS.- Oui, merci. J'ai plusieurs questions et quelques remarques. Tout d'abord concernant les points 11 et 12 qui concernent des transferts au territoire de deux zones d'aménagement concerté, l'une à Puteaux, l'autre à La Garenne-Colombes. Donc c'est nouveau. Je crois que c'est la première fois qu'on voit ce genre de choses dans notre Conseil. Je voulais savoir si vous pouviez faire un bref résumé de pourquoi on a ce genre de délibérations dans notre Conseil et quel est l'impact potentiel financier sur la Ville. J'imagine que si elles sont vues par la Ville. C'est pour cette raison.

M. LE MAIRE.- Ces délibérations 11 et 12 sont donc des délibérations liées à la loi, à la loi ELAN en particulier. Donc toutes les opérations d'aménagement qui sont mises en place ou menées par une des communes de l'EPT doivent avoir une double validation : une validation par le Conseil de l'EPT et par la majorité des villes composant l'EPT. Donc c'est la raison pour laquelle on a ces opérations. Ce sont des opérations d'aménagement, voilà, différentes, une qui concerne Puteaux et une autre qui concerne La Garenne-Colombes. Elles doivent être approuvées par une majorité des conseils municipaux, auxquels s'ajoute la validation par bien entendu l'assemblée de POLD. Donc ce sont des validations juridiques. Il n'y a pas d'interaction avec la Ville et il n'y a pas de sujet particulier à Neuilly ou avec Neuilly dans le cadre de ces deux délibérations. Il y a l'obligation qui est faite à toutes les villes de POLD, donc aux 11 communes de POLD, de présenter ces délibérations d'aménagement. S'il n'y en a pas eu avant, c'est qu'il n'y a pas eu d'opérations d'aménagement qui ont été présentées.

En ce qui concerne l'aspect financier, donc il y a théoriquement la neutralité financière pour les communes. C'est dans la construction même des EPT. Pour autant, j'ai demandé un audit juridique qui a été fait, qu'on va recevoir j'imagine cette semaine, puisque ça fait maintenant un mois qu'on l'a demandé, pour être certain de l'étanchéité en cas de dissolution notamment des EPT, puisque ça peut être une des hypothèses, que les opérations d'aménagement sont resectorisées à la fois dans leurs charges et dans leurs produits, et qu'il n'y a aucun risque que la dette contractée par les communes dans le cadre de ces opérations reste à la charge de l'Etablissement public territorial. Voilà. Donc théoriquement, il n'y a pas d'inquiétude mais, avec un de mes collègues, on a demandé cette vérification juridique qui est en cours et sur lequel le cas échéant, s'il y avait le moindre risque, on pourrait rajouter dans le pacte financier une disposition qui rend totale l'étanchéité de la dette en cas de dissolution de POLD ou de refonte totalement de la gouvernance territoriale liée au Grand Paris.

Mme BRANNENS.- OK. Merci. Ensuite, concernant la délibération numéro 16, c'est l'acquisition d'un appartement, d'un lot au 149 avenue Charles de Gaulle. Je me posais la question de savoir comment ça s'organisait avec la SEMINE, parce que la SEMINE que je sais a certains appartements du 149. La Ville en a d'autres. L'idée, à terme, c'est de moderniser un petit peu tout ça. Comment est-ce que ça se passe et comment ça risque de se passer dans le futur, pour ce type de... ?

M. LE MAIRE.- Non, là-dessus, on a toujours à peu près la même logique : préemption Ville, transfert SEMINE à l'euro symbolique pour déduire des frais. Après, le sujet du 149, il est dans l'acquisition d'une taille critique, enfin d'une masse

critique plutôt, pour amorcer une opération d'envergure. C'est dans ce sens-là que, depuis des années, mes prédécesseurs avaient lancé ces opérations de préemption sur le 149 qu'on continue. Alors, je n'ai plus le pourcentage mais on commence à avoir effectivement une part significative des droits.

M. LE STANG.- Près de 50 %. On n'est pas encore à 50 %. Et il y a plein de petits propriétaires qui ont les autres droits.

Mme BRANNENS.- D'accord.

M. LE MAIRE.- Voilà et après, il y aura sans doute un jour, on l'espère – c'est dans ce sens-là qu'on fait ces opérations de préemption –, une masse critique de telle manière à faire une opération de réhabilitation.

Mme BRANNENS.- Donc ça veut dire qu'on va continuer de céder à l'euro symbolique à la SEMINE tant qu'elle existe, et ensuite à l'entité qui consolidera la SEMINE ? C'est ça que ça veut dire ?

M. LE MAIRE.- On continue, oui. Après, l'avenir de la SEMINE ne remettra pas en cause ces acquisitions, puisque ça rentre dans le patrimoine de la SEMINE et d'une manière ou d'une autre, le patrimoine de la SEMINE, il reste valorisé, il reste actif, il reste dynamique pour mener des opérations d'effet de levier, parce qu'en fin de compte, l'intérêt de cette opération du 149, c'est à un moment pouvoir prendre la majorité et puis de pouvoir lancer une perspective de démolition-reconstruction, avec un effet de levier, comme on le fait sur le 167.

Mme BRANNENS.- D'accord. Merci.

Ensuite, j'avais une question sur la numéro 24, qui concerne le rapport du SIPPAREC 2018, en l'occurrence le syndicat qui fait l'interface avec EDF, GDF, le numérique, etc. La Ville adhère à certaines compétences, mais je voulais savoir pourquoi la Ville n'adhérerait pas à la compétence énergie renouvelable, qui concerne entre autres les réseaux de chaleur, le solaire, etc. Parce que, on est, d'après leur document, une des villes qui a le plus fort taux de coupure moyenne, de temps de coupure moyenne électrique. Peut-être que si on avait des systèmes locaux, je dirais quelque part, on pourrait un petit peu améliorer ce temps de coupure.

M. LE MAIRE.- Voilà, vous posez, vous posez un autre sujet. C'est-à-dire qu'on n'y adhère pas parce qu'on n'a pas de réseau de chaleur. Voilà. Peut-être...

Mme BRANNENS.- Et on n'a pas l'idée, on n'a pas l'envie d'en mettre en place ? Pas plus que du solaire, c'est ça ?

M. LE MAIRE.- Ce sera peut-être un sujet un jour. Pour l'instant, il n'y en a pas. Mais s'il y en avait, on adhérerait. Si on adhérerait, il y aurait effectivement une gestion différente. Mais pour l'instant, la Ville n'a pas de système de réseau de chaleur.

Mme BRANNENS.- Est-ce que le solaire est autorisé sur la ville, si on fait des rénovations ? Est-ce que les panneaux solaires ou les chauffe-eaux solaires qu'on met sur les terrasses sont autorisés ? Je ne sais pas. C'est une question.

M. LE MAIRE.- Elles sont potentiellement autorisées. Ce qui est réglementé, c'est la vue. C'est-à-dire que s'ils ne se voient pas, vous voyez... L'urbanisme réglemente les émergences sur les toitures, de telle manière à ce qu'il n'y ait pas d'émergence qui soit au-delà d'un certain seuil. Donc ce qui se pose pour le chauffage solaire, pour les panneaux solaires rentre dans cette réserve et limite des émergences.

Mme BRANNENS.- OK.

Après, il y a les 24 à 29. C'est les rapports sur les parkings. Là, c'est juste une remarque : on constate – je pense que c'est d'après la nouvelle réglementation – une explosion du... Enfin une explosion, oui, parce que c'est + 60 % du chiffre d'affaires de la voirie. Par contre, les parkings restent toujours pas complètement utilisés et on a une baisse des

abonnements. Je me demandais si ce n'était pas dû au prix des abonnements, tout simplement, parce qu'on a peu d'abonnements et c'est vrai qu'il m'est arrivée de, ponctuellement, prendre des abonnements. C'est vrai que c'est très cher dans les parkings. C'est plus de 200 euros par mois, ce qui est quand même assez conséquent.

M. LE MAIRE.- Il y a des parkings sur lesquels vous avez une augmentation des abonnements, puisqu'il y en a... Je n'ai plus en tête lesquels, mais il y en a sur lesquels vous avez une baisse du tarif horaire et une augmentation des abonnements. Vous en avez sur lesquels vous avez une augmentation des tarifs horaires. Donc les évolutions sont pas les mêmes selon les parkings. Elles sont liées à des contraintes ou à des choix dans différents quartiers, mais il y en a sur lesquels vous avez une augmentation des abonnements et une baisse des tarifs horaires, et d'autres où c'est l'équation inverse. Donc c'est assez inégal mais, pour autant – on le voit d'ailleurs au travers des redevances qui sont versées, sauf pour un parking, enfin pour un ensemble –, on a plutôt une augmentation des redevances, donc une augmentation des usages des parkings...

Mme BRANNENS.- Oui, c'est le parc le plus gros...

M. LE MAIRE.- ...les redevances, comme vous le savez, sont calculées sur l'écart entre le prévisionnel et le réalisé.

Mme BRANNENS.- Voilà. Ce n'est pas le même type de contrats, ce qui fait qu'on est toujours en dessous. C'est un contrat bien fait pour le gestionnaire.

Ça m'amène à la numéro 33, qui est le rapport sur la fourrière. La fourrière a perdu – ce qui était anticipé, je crois – le parc de stationnement à Levallois et on avait envisagé, l'an passé, autant que je me souviens... Enfin « on avait envisagé »... On n'avait pas envisagé, on avait proposé d'utiliser justement une partie d'un parking à titre de fourrière temporaire sur Neuilly, pour que les Neuilléens n'aient pas à aller chercher leur voiture à Clichy mais puissent récupérer, pour ceux qui la récupèrent rapidement, dans un premier temps, à Neuilly leur voiture. Je voudrais savoir si cette idée a été creusée et, si elle a été écartée, pour quelle raison.

M. LE MAIRE.- Moi, je n'ai pas souvenir de cette proposition.

Mme BRANNENS.- Alors, je vous le rappelle. C'était une proposition, une suggestion qui avait été faite et en commission et au Conseil. On avait parlé d'utiliser un niveau de parking, par exemple, sur Neuilly, à titre de fourrière temporaire, enfin dans un premier temps, court, avant de transporter les voitures à Clichy, ce qui permettrait aux Neuilléens de récupérer très facilement leur voiture. Et dans la mesure où les parkings ne sont pas pleins partout, je pense qu'il est très possible de dégager un niveau. Donc je vous la repropose.

M. LE MAIRE.- Si ça a été proposé, ça avait dû être suggéré aux opérateurs. Si ça n'a pas été retenu, c'est que les opérateurs ne l'ont pas retenu, vous voyez.

Mme BRANNENS.- Donc je fais bien de vous la repropose.

M. LE MAIRE.- Comme vous le savez, ce n'est pas nous qui opérons la fourrière. Donc on peut suggérer cette solution aux opérateurs pour qu'ils nous fassent une proposition avec un parking en concession. Si ça avait été proposé, ça a dû être étudié et pas donné suite. Voilà, je pense pour les mêmes raisons que Levallois qui a abandonné sa préfourrière. C'est sans doute pour des raisons économiques et d'amortissement de ce type de parking.

Monsieur SCHINDLER.

M. SCHINDLER.- Sur la réponse sur les fourrières, je pense qu'il y a un souci de place. Les camions, enfin les voitures qui prennent les accroches ne passent pas dans les parkings souterrains, dans les rampes.

Mme BRANNENS.- D'accord.

M. LE MAIRE.- Ah oui, d'accès. C'est possible, oui. Monsieur LEPIDI.

M. LEPIDI.- Juste pour information, sauf inventaire, à la dernière commission à laquelle je participais – je crois que vous n'étiez pas là, Madame BRANNENS –, il y a eu en fait une explication sur le fait que Levallois avait simplement révoqué son prestataire, en avait choisi un autre. Et donc la préfourrière de Levallois existerait toujours. Donc l'idée qui a été émise, c'est que la Ville se rapproche de Levallois, pour voir si le prestataire en question pouvait faire l'affaire à Neuilly.

M. LE MAIRE.- Ah bien sûr on le connaît le prestataire. Le prestataire qu'avait Levallois, c'est le nôtre. C'est Clichy Dépannage.

M. LEPIDI.- Non, mais il a été, il a été, c'est celui-là qu'ils avaient révoqué, eux, selon ce qui a été expliqué. Donc à voir avec le nouveau prestataire de Levallois.

M. LE MAIRE.- On reverra ces questions probablement au renouvellement. Il y aura peut-être effectivement des améliorations à apporter. C'est un marché donc on ne va pas le remettre en cause. C'est un rapport sur un marché qui est en cours.

Mme BRANNENS.- Effectivement, le fait que les camions ne puissent pas descendre, c'est complètement rédhibitoire. Cela dit, on est en train de construire un parking. Il est peut-être encore temps de faire en sorte que, au premier niveau, on puisse descendre avec des camions.

M. LE MAIRE.- A noter. Y a-t-il d'autres... ?

Mme BRANNENS.- J'ai un dernier point sur la 39. C'est le rapport de la SOGERES, qui pour moi – et je crois pas que pour moi – est toujours aussi mystérieux, puisque la SOGERES effectivement est en perte tous les ans et continue avec joie apparemment de travailler avec nous, alors que... Et le solde pour la ville, depuis le dernier contrat, s'améliore tous les ans, bien que le coût moyen pour les familles augmente. Ça, c'est toujours... Oui c'est assez fabuleux. C'était une simple remarque.

M. LE MAIRE.- Emmanuelle, sur la...

Mme d'ORSAY.- Sur le coût moyen des repas, il y a effectivement la partie SOGERES, mais il y a la partie fluides, il y a la partie charges de personnel qui est en maternelle, c'est du personnel de la Ville. Il y a tout ce qui est animateurs qui travaillent à l'heure du déjeuner. Enfin, voilà. Donc il n'y a pas que le repas en lui-même. Donc c'est pour ça qu'effectivement... Voilà. C'est une partie de ce que les parents payent va au repas, et le reste va aux autres charges. Donc voilà.

Sur effectivement le fait qu'ils sont déficitaires, c'est vrai que, cette année, en plus on a subi la réforme de repasser à 4 jours et du coup on a une grosse baisse d'effectifs le mercredi, de déjeuners et de goûters le mercredi, qui effectivement fait baisser un petit peu leur chiffre, la rentabilité.

M. LE MAIRE.- OK. Très bien. D'autres questions ? Madame MAURIN FOURNIER.

Mme MAURIN FOURNIER.- Alors, moi, je voudrais revenir une seconde sur la 11 et la 12, parce que vous dites qu'en fait il y a une double validation, donc Ville et EPT. Alors à part faire du papier, je ne comprends pas effectivement la raison. Donc je suis comme vous à réagir : est-ce qu'il y a une incidence financière ou risquée, si jamais il y a une évolution ? Ou même s'il n'y en a pas, parce qu'à partir du moment où on valide quelque chose qu'on ne maîtrise pas, s'il y a un problème financier sur ces ZAC, est-ce que nous sommes liés par le pacte des différentes villes ? Et comme vous attendez une étude financière, je ne comprends pas qu'on vote ce soir ces deux éléments. Et que ce serait peut-être plus intéressant d'attendre la réponse, parce que je ne comprends pas très bien l'intérêt de ces deux délibérations.

Ensuite, sur la...

M. LE MAIRE.- Ce n'est pas une étude financière. Ce n'est pas ce que j'ai dit.

Mme MAURIN FOURNIER.- Sur le risque.

M. LE MAIRE.- C'est une étude juridique.

Mme MAURIN FOURNIER.- Si jamais il y avait une évolution de l'EPT et donc une dissolution ou autre chose.

M. LE MAIRE.- C'est une étude juridique, par précaution. Tout simplement.

Mme MAURIN FOURNIER.- Mais même sans dissolution, la question c'est : quel est l'intérêt ? Pourquoi est-ce que l'EPT a choisi de faire valider... ?

M. LE MAIRE.- C'est la loi, Madame. C'est une compétence transférée. Donc c'est la loi. On n'a pas choisi quoi que ce soit.

Mme MAURIN FOURNIER.- J'ai compris, mais est-ce que du coup ça a une incidence de mutualisation de quelque chose à l'heure d'aujourd'hui ?

M. LE MAIRE.- Non, non, ça n'a aucune incidence de mutualisation. C'est extrêmement clair. Je vous ai dit, et c'est pour ça que j'ai bien précisé, que comme le Président de la République a annoncé qu'il ferait, et je le cite, une « concertation flash » – c'est comme ça que ça a été fait – sur l'avenir du Grand Paris. Vous l'avez vu, c'était dans la presse il y a 15 jours ou 3 semaines...

Mme MAURIN FOURNIER.- Oui, je sais.

M. LE MAIRE.- Voilà. Ce qui moi, m'a fait, et avec quelques autres maires, me poser la question de si jamais, alors que la loi nous oblige à transférer la compétence aménagement à l'EPT, donc on transfère, et sont transférés comme vous le voyez dans ces délibérations des actifs et de la dette – c'est le principe d'une ZAC...

Mme MAURIN FOURNIER.- J'ai compris.

M. LE MAIRE.- On s'est dit : si demain, il faut délier ça, être bien sûr, vous voyez, qu'il y a un retour à l'envoyeur, en l'occurrence à la commune, de sa dette et de ses actifs, tout simplement, de telle manière à ce que, le cas échéant, on puisse le prévoir et l'écrire dans un protocole où on dit « dans le cas d'une dissolution des EPT pendant, alors qu'il y a des opérations d'aménagement en cours, qu'on soit bien certain, c'est une précaution supplémentaire, que la neutralité financière qui est dans la loi... » La loi est claire là-dessus et les modalités n'ont pas forcément envisagé tous les cas de figure, il y ait pour toutes les communes cette neutralité financière qui est le chapeau de la loi dans laquelle s'inscrit les EPT et la MGP. Donc voilà.

Mme MAURIN FOURNIER.- Ça fait partie des nébuleuses sans grand intérêt des EPT.

En ce qui concerne la 15, qui est également sur table, moi, je suis un peu surprise que nous en parlions pas puisque, finalement, c'est un surcoût pour nous de 739 075 euros, dans le cadre de l'opération du parking souterrain. Est-ce que c'est bien comme ça qu'on doit l'entendre ? Et évidemment si c'est comme ça, nous voterons tout à fait contre, puisque déjà nous sommes contre ce parking. D'aller payer encore 739 000 euros pour avoir le droit de le construire me paraît un peu étonnant de ne pas l'avoir envisagé au tout début. Donc pourquoi est-ce qu'on a cette délibération qui nous rajoute un coût sur ce parking ?

M. LE MAIRE.- Pour des raisons simples. C'est qu'on est sur le domaine de l'État. Donc comme on va sur le domaine de l'État, on achète ces tréfonds.

Mme MAURIN FOURNIER.- On le savait.

M. LE MAIRE.- Vous voyez, comme la SNCF le fait quand elle passe Eole, ce qui est totalement... Après, pourquoi ça vient maintenant ? C'est simplement que, quand l'opération a été lancée, quand les études ont été lancées, pour aller en détail dans la configuration du périmètre du parking, on s'aperçoit qu'il faut le mettre plutôt là, plutôt là, plutôt au nord, plutôt au sud, plutôt à l'est ou à l'ouest. Et donc les réglages, vous le voyez dans la délibération, jouent sur très peu de choses. C'est 90 centimètres, vous voyez, mais parce que la nature des sols, la nature des réseaux, au moment où les études et les tests sont faits, génèrent la position définitive du parking et de ses parois. Voilà. Et donc comme on mord sur le domaine de l'État, l'État, comme nous quand c'est dans le sens d'un achat de tréfonds qui appartient à la Ville, comme les particuliers quand c'est la SNCF qui utilise leurs tréfonds, valorise ces tréfonds et les vend, ce qui n'a rien d'exceptionnel. Et quand le parking, les études du parking ont été lancées, ça a mis, pointé exactement là où serait logé le parking au centimètre près, d'où ces études qui arrivent maintenant et donc cette délibération qui arrive maintenant, mais qui n'a rien de surprenant.

Mme MAURIN FOURNIER.- Oui, enfin ça donne un surcoût du parking quand même qui n'est tout à fait pas négligeable.

M. LE MAIRE.- Oui, on sait qu'il y a des éléments... Bien sûr.

Mme MAURIN FOURNIER.- Ça fait encore un surcoût de plus du projet des « Allées de Neuilly » et du parking. Voilà. C'est tout. Et donc évidemment nous votons contre, Monsieur...

M. LE MAIRE.- C'est un coût qui rentre dans l'investissement.

Mme MAURIN FOURNIER.- Monsieur le Maire, nous votons...

M. LE MAIRE.- Il y aura des plus-values, il y a des moins-values dans un projet comme celui-là.

Mme MAURIN FOURNIER.- Oui. Il y a surtout des plus-values pour l'instant.

M. LE MAIRE.- Non, vous voyez, par exemple, sur le parking, je vais vous dire, Madame...

Mme MAURIN FOURNIER.- En qui concerne les moins-values, je vous assure qu'on va faire le...

M. LE MAIRE.- Non, sur le parking, il y a une moins-value qui est très conséquente, notamment liée aux délais, puisqu'on avait demandé à l'État si on pouvait, pendant les travaux, passer à 3 files sur la partie Paris-Province, vous voyez, et on avait intégré les délais avec 4 files. L'État nous a dit OK pour 3 files, donc on gagne du temps, des délais et de l'argent. Donc vous voyez, il y a une moins-value aussi. Voilà. Donc, c'est tout.

Mme MAURIN FOURNIER.- On verra, on verra.

M. LE MAIRE.- Donc ne soyez pas tout le temps à charge. Vous voyez, il y a des endroits où il y a des plus-values, d'autres il y a des moins-values...

Mme MAURIN FOURNIER.- Non mais je ne suis pas à charge. Je ne vois passer que des délibérations en plus.

M. LE MAIRE.- Vous ne citez que les plus-values, je comprends. Il y a un contexte préélectoral qui favorise ça. Mais bon, soyez de bonne foi quand même.

Mme MAURIN FOURNIER.- Ah ah, non, non, ce n'est pas le contexte électoral. Donc nous votons contre évidemment sur la délibération numéro 15.

J'avais une question concernant la 32, c'est sur les bornes de recharge aux véhicules hybrides. Je voulais savoir quel nombre nous avons, du fait de la reprise des Autolib', combien nous avons de recharge sur la ville par rapport au nombre de places totales.

M. LE MAIRE.- Là, pour l'instant, on est dans le dispositif. C'est un avenant à la convention qui nous a permis de réactiver les stations Autolib'. Donc on est sur le périmètre des stations Autolib'.

Mme MAURIN FOURNIER.- J'ai compris ça, oui.

M. LE MAIRE.- C'est l'avenant à la réactivation. Après le nombre de places à Neuilly, il est de 9 500, de mémoire. Donc aujourd'hui le dispositif, il est celui-là sur 9 500. Voilà. Il est clair que un des sujets, c'est le sujet à Neuilly comme toutes les villes, maintenant qu'il y a l'arrêt d'Autolib', il est de reconsidérer le périmètre des places accès électrique, dans les parkings en ouvrage comme dans les parkings en voirie.

Mme MAURIN FOURNIER.- Ce qui fera d'ailleurs des plus-values dans le parking puisque, pour l'instant, on n'en a pas beaucoup en ce qui concerne le parking envisagé. Vous ne m'avez pas dit combien il y en avait dans les stations Autolib' ?

M. LE MAIRE.- Si, si, sur le parking... Attendez, sur le parking envisagé, comme vous dites, pour reprendre vos mots, est prévu sur le parking Charles de Gaulle qu'il y ait un étage entier qui soit en accès branchement électrique. Donc si, c'est envisagé. Bien sûr.

Mme MAURIN FOURNIER.- Pardon, mais je n'ai pas eu le nombre de bornes qu'il y avait sur Autolib'.

M. LE MAIRE.- 14.

Mme MAURIN FOURNIER.- 14 ? Voilà, c'était ça. Donc il y en a 14 sur 9 000, c'est ça ? 14 sur 9 000. D'accord.

M. LE MAIRE.- Eric, oui.

M. SCHINDLER.- La question, c'est combien a-t-on de bornes de rechargement aujourd'hui ex-station Autolib' ?

Mme MAURIN FOURNIER.- Dans le cadre... Voilà.

M. SCHINDLER.- 2 fois 6.

Mme MAURIN FOURNIER.- Alors, ça ne fait pas 14.

M. LE MAIRE.- Ça fait 12. 12, excusez-moi. 12, pas 14.

Mme MAURIN FOURNIER.- Ça fait 12 sur 9 000, en fait.

M. LE MAIRE.- C'est les stations Autolib'. Oui, 12.

M. SCHINDLER.- Il y a trois stations d'Autolib', il y en a une qui a été démontée. Il y avait 3 stations Autolib' de chacune 6 places. Il y en a une qui était en parking souterrain qui a été démontée. Donc il en restait 2 sur la voirie aérienne, de 6 toujours. Et donc ces 12 places ont été converties en station de rechargement.

Mme MAURIN FOURNIER.- D'accord, merci.

Sur la 37, j'aurais voulu savoir, parce qu'il devait y avoir une annexe qui n'a pas été jointe, et donc à quel endroit était l'association de taekwondo va pouvoir avoir des cours ? Parce qu'il n'y a pas l'annexe, donc je voulais savoir à quel endroit c'était.

M. LE MAIRE.- Les lieux qu'utilisera l'association de taekwondo.

M. ALARDET.- Je ne l'ai pas en tête, mais on a trouvé quelques créneaux, je crois que c'est au Centre aquatique et au futur...

M. LE MAIRE.- Deux salles au Centre aquatique.

M. ALARDET.- Voilà. C'est ça. Donc ils auront quelques créneaux et puis peut-être au futur complexe Koenig. On est en train de regarder ça.

M. LE MAIRE.- Voilà, pour ceux que ça intéresse, le taekwondo est possible à Neuilly maintenant au Centre aquatique. Le taekwondo, c'est un art martial. Voilà. Rien à voir avec la période préélectorale, non plus. Voilà.

D'autres questions sur la deuxième partie ? (*Non.*) Très bien. Donc on a enregistré les votes contre. Je vous remercie. Il nous reste les questions diverses.

Questions diverses

M. LE MAIRE.- Donc nous avons une première question diverse de Monsieur LEPIDI.

M. LEPIDI.- Monsieur le Maire, en commission d'urbanisme, j'avais posé une question auquel il ne m'a pas répondu. Donc je vous interpelle dans ce Conseil. Alors pourriez-vous nous indiquer quelle sera la hauteur des garde-corps qui seront mis en place, et la hauteur des filets qui seront également mis en place sur le nouveau terrain de sport qui se trouve sur le complexe sportif du boulevard Koenig ? Je parle évidemment du toit.

M. WARNOD.- La réponse est simple, il y a 2 chiffres : 1,50 mètre garde-corps, 2,50 mètres filets.

M. LEPIDI.- Les ballons, ils sauteront les 2,50 mètres ? Ça ne paraît pas raisonnable.

M. WARNOD.- 1,50 mètre + 2,50 mètres = 4 mètres.

M. LEPIDI.- Parce que les filets sont au-dessus des garde-corps. D'accord.

M. LE MAIRE.- Madame MAURIN FOURNIER, vous avez deux questions.

M. LEPIDI.- Alors pourriez-vous nous indiquer quelles seront les associations qui ont été retenues pour utiliser les différentes salles et équipements de ce nouveau complexe ?

M. LE MAIRE.- On n'a pas encore fait la répartition. On la fera au printemps, parce que c'est au printemps qu'on réunit tous les ans les associations qui nous font leurs demandes de salles. Et à partir de leurs demandes, qu'ils expriment généralement au mois de mai, on fait la distribution des salles. Donc ça se fera dans le cadre du processus habituel de demandes et de distribution.

M. LEPIDI.- D'accord. Dans la nouvelle mandature, donc.

M. LE MAIRE.- Comment ?

M. LEPIDI.- J'ai dit dans la nouvelle mandature.

M. LE MAIRE.- Pourquoi ?

M. LEPIDI.- Pour rien. C'est une boutade.

M. LE MAIRE.- OK. De toute façon, il y aura une répartition.

M. LEPIDI.- C'est un fait, quand même.

M. LE MAIRE.- Absolument. Voilà. Madame MAURIN FOURNIER.

Mme MAURIN FOURNIER.- Oui, j'avais deux questions. La première concerne les SDF. Nous avons donc de plus en plus de SDF qui s'installent durablement à Neuilly, des femmes et des hommes. Je voulais savoir ce qui était fait par la mairie pour qu'ils soient pris en charge et donc sans doute dans d'autres lieux, puisque nous n'avons pas des lieux d'accueil, à part la péniche, mais qui est plus à long terme si je m'en souviens, et en particulier qu'ils aient des endroits pour dormir. Et puis il y a un autre problème, c'est qu'aujourd'hui il y a des « cachettes » qui sont utilisées par certains SDF en particulier pour stocker des vêtements, d'après la police pour également stocker d'autres substances, en particulier en termes de trafic. Donc je voulais savoir ce qui était fait.

M. LE MAIRE.- D'une manière générale, ce qui est mis en œuvre par la mairie, par le CCAS, c'est un suivi et des maraudes. Donc vous avez deux types de SDF : vous avez ceux qui sont suivis et ouverts à un dialogue avec le CCAS et les maraudes sont opérées par une série d'associations qui sont la Croix-Rouge, le Secours catholique, la Protection civile et l'Ordre de Malte, avec lesquels on a des conventions. Et puis vous avez des SDF qui échappent totalement à un dialogue avec les services sociaux et qui sont plutôt des SDF issus de pays étrangers. Mais dans les deux cas, les maraudes visitent tout le monde et proposent les services à tout le monde. Voilà.

En ce qui concerne l'hébergement, il relève de l'État et du 115. Donc c'est ce que suivent les maraudes, qui envoient vers le SAMU social et vers le 115 pour des solutions d'hébergement d'urgence.

En ce qui concerne les lieux sur lequel apparaissent des problèmes d'hygiène, dès qu'ils nous sont signalés, la Ville intervient. On a en ce moment une intervention sur la partie couverte du tunnel, sur lequel on rase la végétation parce que ça pose des problèmes d'hygiène. Donc on surveille et on suit bien entendu tous les problèmes d'hygiène qui pourraient être posés par les SDF. On cherche surtout à trouver des solutions pour ceux qui acceptent un dialogue avec les services sociaux.

Mme MAURIN FOURNIER.- Donc on sous-traite plutôt aux associations, en fait. J'avais un deuxième...

(Brouhaha.)

Mme FOURCADE.- C'est un partenariat, pas une sous-traitance. C'est un partenariat.

Mme MAURIN FOURNIER.- C'est le CCAS *via* les associations Croix Rouge, etc.

Mme FOURCADE.- Non, ce n'est pas une sous-traitance, on ne peut pas dire ça.

Mme MAURIN FOURNIER.- C'est ce que Monsieur le Maire a dit. Je ne sais pas pourquoi tout le monde réagit comme ça. C'est une question qui n'était pas une question piège.

M. LE MAIRE.- Il y a des mots qui ont un sens, Madame MAURIN FOURNIER. Et la manière dont vous le dites n'est pas juste. Ce ne sont pas des sous-traitants, vous voyez. Ce ne sont pas des sous-traitants. Ce sont des associations...

Mme MAURIN FOURNIER.- Non, ce que je veux dire, c'est que nous n'avons pas nous une action précise... Alors je vais le dire différemment. Nous n'avons pas d'action...

M. LE MAIRE.- Ce sont des associations qui ont des dispositifs prévus pour ça, avec des gens qui sont spécialisés et avec lesquels on travaille en bonne entente, mais pas dans une relation de sous-traitant. Voilà. Ce n'est pas du tout le cas.

Mme MAURIN FOURNIER.- Non, mais ce n'était pas du tout injurieux de ma part de dire « sous-traitance ». C'était simplement de dire que nous n'avons pas, nous, une action directe.

M. LE MAIRE.- Mais bien sûr que si.

Mme FOURCADE.- Si, bien sûr que si, on a une action directe. Il y a des travailleurs sociaux.

M. LE MAIRE.- Mais bien sûr que si. Virginie, qui suit ça, aura les mots justes.

Mme KLEIN.- Alors je voudrais simplement dire que c'est le CCAS qui coordonne toutes les maraudes qui interviennent sur la ville de Neuilly, pour que les différentes associations qui interviennent n'interviennent pas tout le temps à la même heure et le même jour. Donc si, on a une action absolument...

Mme MAURIN FOURNIER.- C'est moi qui suis intervenue sur le sujet. Je sais, ça.

Mme KLEIN.- Alors ne dites pas qu'on sous-traite, parce qu'on a une action et une dynamique, en étant les coordinateurs des maraudes sur la ville de Neuilly. Sans compter les tables rondes que le CCAS organise avec toutes les associations pour coordonner justement nos actions. Donc on a bien une fonction directe de coordinateur, notamment des maraudes.

M. LE MAIRE.- Merci. Vous aviez une autre question.

Mme MAURIN FOURNIER.- Oui, j'ai une autre question. Je voudrais savoir si vous pouvez nous en dire plus en ce qui concerne les modalités du protocole qu'a *priori* vous auriez signé avec le promoteur dans le cadre d'une construction qui serait tout contre le cimetière Nouveau à La Défense.

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de protocole. S'il y avait un protocole, il ferait l'objet d'une délibération. Donc il n'y a pas de protocole.

Mme MAURIN FOURNIER.- Il n'y a aucune... Aujourd'hui, il n'y a pas d'accord avec un promoteur ?

M. LE MAIRE.- Aucune. Aucun protocole.

Mme MAURIN FOURNIER.- C'est une question que je vous pose simplement.

M. LE MAIRE.- Non, non, absolument aucun protocole. Et le jour où il y aura un protocole, s'il y avait un protocole, il serait soumis au Conseil municipal, comme tous les protocoles qui sont passés.

Monsieur DODEMAN ?

M. DODEMAN.- Oui, Monsieur le Maire, je vais essayer de vous poser une question claire.

M. LE MAIRE.- Essayez, oui.

M. DODEMAN.- Avec pour ambition d'obtenir...

M. LE MAIRE.- Celle de Madame MAURIN FOURNIER était très claire. Y a-t-il un protocole ? Il n'y a pas de protocole. Donc elle est claire et la réponse est claire.

M. DODEMAN.- En réalité, ce qui m'intéresse, c'est d'avoir une réponse claire de votre part. Et je tenais une nouvelle fois à vous saisir du dossier de la clinique privée qui est rue de Villiers et avenue Victor Hugo, qui est sans doute l'un des dossiers les plus importants en termes d'envergure de la Ville de Neuilly, et en même temps l'un des dossiers les plus tenu secret. On construit donc un énorme groupe hospitalier, alors qu'on sait, on a su après, qu'Ambroise-Paré et Pierre Cherest ne fermeront pas. C'est donc un accroissement et ce n'est pas une fusion hospitalière. Vous le savez, c'est un dossier qui suscite beaucoup d'interrogations : des interrogations sur la pertinence d'une offre supplémentaire hospitalière, une interrogation sur les travaux qui ont eu du mal à démarrer, une interrogation sur la sécurité des enfants et des riverains qui vont être exposés mécaniquement à un trafic beaucoup plus dense, et des interrogations sur des études de trafic qui ont été réalisées mais impossible de les connaître. Les riverains sont inquiets. Je pense que vous le savez. Et je suis sûr que, si vous habitez dans ce quartier-là, vous auriez une vision peut-être différente.

On a le sentiment qu'il y a une opacité qui règne sur ce dossier-là. La CADA a été saisie dernièrement et on vous a demandé de communiquer le compte rendu de la dernière réunion qui s'est tenue entre vous et les représentants du groupe hospitalier, ainsi que l'étude de trafic. Résultat : rien. La mairie n'a pas réagi. Ma question, elle est très simple, Monsieur le Maire : pourquoi une telle omerta sur cette affaire et qu'avez-vous de rassurant à nous dire, hormis le fait que c'est une affaire privée ?

M. LE MAIRE.- Faites attention aux mots que vous utilisez, Monsieur DODEMAN. Une « omerta ». Une omerta. Une opacité. Cette opération, elle est extrêmement claire et elle est totalement publique. 1) Il y a un propriétaire d'un terrain, un groupe d'activités médicales. 2)... Donc il achète le terrain. 2) Il dépose un permis de construire, totalement légal avec un délai de recours, etc., qui s'est déroulé tout à fait normalement. 3) Il dépose un permis de construire modificatif, qui lui est accordé de manière extrêmement simple, comme tous les permis de construire qui sont donnés. 4) Sur la destination, l'ARS passe un premier arrêté. Dans cet arrêté, elle met en avant la fusion de trois établissements. 5) ou 6) (je ne sais plus où j'en suis rendu) L'ARS passe un deuxième arrêté, sur lequel j'ai réagi, qui dit « on va maintenir finalement Ambroise-Paré et Cherest ». Puis l'ARS revient sur son arrêté, mais ce que j'ai déjà expliqué aux riverains parce que j'ai fait toute une série de réunions dans la salle des commissions et dit : « finalement il n'y a qu'Ambroise-Paré qui restera ».

Donc le permis de construire est là. Il a été mené comme tous les permis de construire. Il n'y a aucune opacité, aucune dérogation, aucune particularité, à ce permis de construire. Il a été attaqué par un groupe de riverains qui a perdu en première instance, qui va en appel maintenant, ce qui est leur droit, ce qui n'empêche pas l'opérateur de poursuivre sur la base du permis modificatif qui lui a été accordé. Et ensuite, ils agissent dans le cadre de deux arrêtés de l'ARS : un qui avait prévu le regroupement, l'autre qui a revu les clauses du regroupement. À l'époque – c'était il y a 2 ans –, j'avais eu un échange avec l'ARS pour m'étonner du deuxième arrêté. Ils l'ont expliqué mais l'arrêté est totalement valide. Et sur le dernier point, l'État n'a pas jugé nécessaire de faire une étude d'impact, ce qui fait que toutes les études qui ont pu être faites par l'opérateur, comme l'étude des flux, sont des études qui ne sont pas obligatoires, qu'il n'est pas tenu de nous les donner, ni de les donner aux riverains. Il n'a aucune obligation, puisque ça ne se fait pas dans le cadre d'une étude d'impact rendue obligatoire. Ils ne nous l'ont pas donnée. Ils ne nous l'ont pas donnée. Ils ne nous l'ont pas donnée non plus aux riverains, pour une raison très simple : c'est que comme il y a une procédure en appel, ils n'ont pas envie de donner des éléments d'information. Et c'est leur droit, vous voyez.

Donc, dans cette opération, arrêtez de parler d'omerta ou d'opacité, parce qu'il n'y a ni omerta ni opacité. Il y a un permis de construire, une procédure de recours de la part de certains riverains, un appel qui a été formé, un permis modificatif,

deux arrêtés de l'ARS et c'est tout. Et les deux dernières... Je crois pas les deux dernières, mais dans le mois qui précède, j'ai fait deux visites de quartier dans le quartier et il n'y a pas eu, vous voyez, de riverains qui sont venus parler d'omerta ou d'opacité. Il y a eu un groupe de riverains qui est venu sur l'installation de chantier côté Villiers. Donc j'ai été avec eux coté Villiers, où il y avait une installation de chantier en saillie sur l'avenue. Ils nous ont demandé, puisqu'elle n'était pas utilisée, de demander au chantier de remettre en cause cette entrée ou sortie de chantier, ce qu'on a fait et ça a été fait 3 semaines après, une fois qu'on a pu s'accorder avec le maître d'ouvrage. Et c'est tout. Et puis récemment j'ai vu le directeur de Sainte-Croix. On a fait le point sur la cohabitation avec les travaux. Il me dit : « honnêtement, il n'y a rien à dire ». Voilà. Donc le sujet est extrêmement clair. Tous les documents sont disponibles à l'urbanisme sur les permis de construire. Vous pouvez aller à l'ARS où tous les documents sont extrêmement clairs sur les arrêtés qui conditionnent la manière dont sera utilisée cette clinique. Donc de grâce, vous pouvez être contre, vous pouvez râler, vous pouvez faire tout ce que vous voulez mais ne parlez pas d'opacité ou d'omerta, puisque ce n'est pas du tout les mots qui conviennent dans ce type d'autorisation d'urbanisme, qui est encore une fois très légale. Voilà.

Chers collègues, je crois que c'est bon. Madame BRANNENS ? Une question diverse qui arrive sur le tard.

Mme BRANNENS.- Oui, je... Non, ce n'est pas sur le tard. J'étais d'accord avec la présentation de Monsieur DODEMAN. Je voulais savoir simplement pourquoi vous n'avez pas répondu à ce moment-là ce que vous nous expliquez, pourquoi vous ne répondez pas au courrier de l'association des riverains ?

M. LE MAIRE.- Parce qu'ils me demandent une étude que je n'ai pas.

Mme BRANNENS.- Oui, mais au moins de leur répondre.

M. LE MAIRE.- J'ai répondu, Madame BRANNENS. Je les ai même reçus ici.

Mme BRANNENS.- Eux disent le contraire, qu'ils n'ont... Et l'étude de trafic, vous ne l'avez pas non plus ?

M. LE MAIRE.- Non, je ne l'ai pas. L'étude de trafic n'a rien d'obligatoire. Ils l'ont fait mais comme il y a une procédure en cours, ils gardent l'étude de trafic pour eux parce que c'est certainement un de leurs arguments pour défendre leur position dans le cadre de la procédure d'appel.

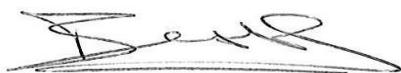
Mme BRANNENS.- Je comprends. Et ça, vous leur avez dit par écrit ?

M. LE MAIRE.- Mais bien sûr, et ils le savent puisque c'est eux qui ont fait la procédure. Donc vous voyez, je ne sais pas, ils vous promènent, excusez-moi, ou vous n'avez pas bien compris ce qu'ils vous ont dit.

Très bien. Je vous remercie.

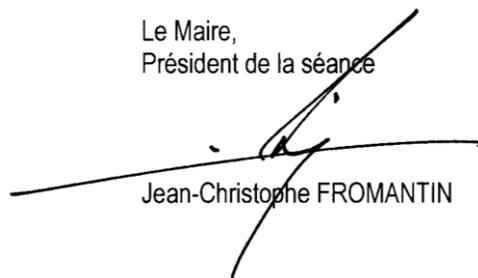
M. le Maire clôt la séance à 21 heures 24.

Le secrétaire de séance



Bertrand BESSE

Le Maire,
Président de la séance



Jean-Christophe FROMANTIN